Année 1960. — N° 14. Le Numéro : 0,20 NF 27 Juillet 1960.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS

DU

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

ABONNEMENTS : FRANCE ET OUTRE-MER : 8 NF ; ETRANGER : 12 NF

(Compte chèque postal : **9063.13, Paris.**)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, RUE DESAIX, PARIS-15e	POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 0,20 NF

SESSION DE 1960

Séance du 7 Juin 1960.

ETUDE DU REVENU DE L'AGRICULTURE ET DES AGRICULTEURS

(Question dont le Conseil économique et social s'est saisi en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958.)

1e Rapport présenté, au nom du Conseil économique et social, par M. Jules Milhau.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE. — *La connaissance des revenus agricoles.*

A. — Le calcul des revenus agricoles.

1° Les sources.
2° La méthode.
3° Les revenus de l'agriculture et les revenus des agriculteurs.

B. — Les difficultés du calcul.

1° L'insuffisance des statistiques agricoles.
a) Les recettes.
b) Les dépenses.

2° Les difficultés méthodologiques.
a) L'estimation de l'auto-consommation.
b) Le problème des stocks.
c) La définition de l'activité agricole.
d) La population active agricole.

DEUXIÈME PARTIE. — *Les caractères généraux des revenus agricoles.*

A. — La faiblesse relative des revenus agricoles.

1° Les revenus agricoles et les revenus non agricoles.
a) La généralité du phénomène global.
b) Le cas des salaires agricoles.
c) Le déclin progressif des revenus agricoles.

2° Les conséquences de la faiblesse relative des revenus agricoles.
a) La dépense des agriculteurs.
b) L'épargne et l'agriculture.
c) L'exode rural.

B. — La dispersion des revenus agricoles.

1° La dispersion des revenus agricoles selon les régions.
2° La dispersion des salaires agricoles.
3° L'inégalité des revenus agricoles.

C. — La fluctuation des revenus agricoles.

1° Le cas du revenu national.
2° Le cas d'un revenu départemental.

CONCLUSION.

ANNEXES I A VI.

Introduction.

Au cours de sa séance du 9 février 1960, le Conseil économique et social a saisi, à sa demande, la section de la conjoncture du problème de l'évolution des revenus de l'agriculture et des agriculteurs.

Ce problème avait déjà été examiné sous deux angles différents par le précédent Conseil économique, sur les rapports de la commission de la conjoncture économique et du revenu national. En novembre 1953, M. Louis Leroy avait fait adopter par cette assemblée un rapport et un avis sur le revenu agricole. Cet avis « prenait acte des progrès accomplis au cours des dernières années dans l'évaluation du revenu agricole » et donnait les premiers résultats de ces études pour les années 1946 à 1951. Mais il faisait également ressortir les insuffisances de la documentation statistique disponible pour le calcul de ce revenu. Il demandait notamment qu'un recensement agricole fût effectué rapidement.

En juillet 1956, le Conseil économique avait repris l'examen de cette question sur le rapport de M. François Robin, qui avait été chargé par la commission de la conjoncture économique et du revenu national d'étudier les méthodes de mesure et de prévision de la production agricole. Le rapport de M. François Robin enregistrait les progrès accomplis au cours des dernières années, qui comprenaient notamment la réalisation du recensement agricole en 1955. Il prévoyait de plus les nouvelles étapes à franchir dans ce domaine de la connaissance statistique de l'économie agricole. La proposition fondamentale retenue par le Conseil à cet égard était « la formation de statisticiens agricoles rompus à toutes les sciences agronomiques, mais aussi dotés d'une préparation statistique leur permettant d'assurer la bonne exécution des enquêtes intéressant l'agriculture et l'exploitation correcte de leurs résultats ».

***

Quatre ans après ce rapport de M. François Robin, il a paru nécessaire à la section de la conjoncture de reprendre l'étude du revenu agricole, non pas tellement sous l'angle de la méthodologie et des sources statistiques qui avaient pu spécialement attirer l'attention de l'ancien Conseil économique, mais surtout sous l'angle de l'évolution du revenu des agriculteurs, comparativement à l'évolution des autres grandeurs économiques.

Le problème de la valeur des données statistiques réunies sur le revenu agricole reste sans doute posé. Des progrès sensibles ont été à nouveau réalisés depuis 1956, par le dépouillement du recensement agricole demandé par le Conseil d'abord, ensuite par la multiplication des études sur le revenu de l'agriculture. Alors que jusqu'en 1956, un seul service, celui de l'I. N. S. E. E., s'intéressait à cette question, il apparaît maintenant que plusieurs administrations, tant publiques que privées, étudient ce problème.

C'est ainsi que le ministère de l'agriculture publie chaque année un rapport sur la situation économique agricole, qui comprend une évaluation annuelle du revenu agricole. Des organismes privés tels que le B. I. P. E. publient également des évaluations. Enfin à l'I. N. S. E. E., plusieurs fonctionnaires se consacrent désormais à cette question ; ainsi M. Klatzmann, qui a été le pionnier de cette discipline, et M. Vermot-Gauchy, dont les fort importants travaux ont été particulièrement appréciés de la section.

Il n'en reste pas moins que tous ces statisticiens sont gênés dans leurs travaux par l'insuffisance de la documentation statistique tenant aux conditions mêmes de l'économie agricole. S'il est relativement aisé de connaître les grandes productions de blé, de vin, de betterave, il est par contre, pour des raisons fondamentales et évidentes à comprendre, beaucoup plus difficile de connaître les productions de fruits et légumes ou de lait.

Le présent rapport devra donc reprendre l'étude de ces problèmes de sources statistiques et de méthodologie, mais il sera surtout orienté vers l'analyse des caractères généraux du revenu de l'agriculture et des agriculteurs, de son importance relative, de son évolution. L'étude de ce revenu est en effet particulièrement intéressante à l'heure actuelle.

La « crise agricole » est certainement le fait le plus important de la situation économique française en 1960. Cette crise n'a pas au principal un aspect conjoncturel, elle est la conséquence de l'évolution relative de l'agriculture et des autres secteurs de l'économie au cours des dernières années. C'est pourquoi l'étude de ce phénomène s'impose dans le cadre des comptes de la nation qui indiquent les résultats de la vie économique dans un ensemble cohérent et qui se prêtent à une étude sur plusieurs années, les résultats étant établis pour chaque année de façon comparable.

Placés ainsi dans ce contexte, la section pourra faire ressortir les principaux aspects et les causes fondamentales de l'évolution du revenu agricole.

Mais cette étude restera sur le plan de la constatation des faits et de la recherche des causes. Il ne pourrait être question, en effet, pour la section de la conjoncture de pousser plus loin son analyse et de proposer une politique agricole. La définition d'une telle politique relève d'une autre section du conseil, la section de la productivité et de l'expansion agricoles.

La première partie du rapport sera consacrée aux problèmes méthodologiques : le calcul des revenus agricoles et les difficultés de ces calculs qui soulèvent des questions théoriques parfois délicates.

La seconde partie traitera des caractères généraux des revenus agricoles, ces caractères étant de nature, par leur permanence, à expliquer le malaise agricole qui est durable car il est lié aux structures et aux mécanismes de la vie agricole.

PREMIERE PARTIE

LA CONNAISSANCE DES REVENUS AGRICOLES

A. — Le calcul des revenus agricoles.

1° Les sources

Nous avons en France deux sources non indépendantes l'une de l'autre qui nous fournissent des données régulières sur les revenus de l'agriculture française.

L'I. N. S. E. E. publie tous les ans, depuis 1946, dans la revue *Etudes et conjoncture*, une évaluation du revenu de l'agriculture. La première étude de cette série a été consacrée aux deux dernières campagnes de l'avant-guerre. Pour l'après-guerre, le travail a été repris à partir de la campagne agricole 1945-1946. Depuis cette date, de nombreuses améliorations ont été apportées sur un certain nombre de points au calcul du revenu de l'agriculture ; il en résulte que les divers tableaux annuels publiés par l'I. N. S. E. E. ne sont pas rigoureusement comparables. Cependant, on peut estimer que les résultats globaux forment des séries assez homogènes car les modifications apportées dans les calculs n'atteignent que quelques éléments de l'ensemble.

A côté des tableaux annuels de l'agriculture, l'I. N. S. E. E. a publié plusieurs études comparatives tendant à établir l'évolution des revenus agricoles et les revenus non agricoles. Ces divers travaux sont dus principalement à M. Klatzmann et ont été publiés dans *Etudes et conjoncture*. De plus, l'I. N. S. E. E dans son bulletin trimestriel (série rouge) a abordé des sujets touchant plus ou moins directement à la question des revenus agricoles, notamment celui des salaires agricoles.

Une deuxième source peut être utilisée pour connaître les revenus de l'agriculture : c'est le rapport sur la situation de l'économie agricole dont la publication annuelle a été décidée par le décret n° 56-1019 du 8 octobre 1956.

Au terme de ce décret, le Gouvernement remet respectivement à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République le texte du rapport qui expose la situation de l'économie agricole au 31 décembre.

Ce rapport est établi conjointement par les services :

— du ministère de l'agriculture (direction des études et du plan) ;

— du ministère des finances et des affaires économiques (service des études économiques et financières) ;

— du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (I.N.S.E.E.).

Au cours des rapports successifs, quelques améliorations ont été apportées en ce qui concerne la méthode, notamment sur le calcul du stock. Cependant, les séries publiées restent parfaitement comparables.

Il convient de noter que ces grands documents nationaux partent des mêmes données initiales : les statistiques agricoles établies par les services du ministère de l'agriculture avec l'aide de l'I. N. S. E. E. Il arrive parfois que les statistiques financières sont utilisées, par exemple, dans le cas de la viticulture et du vin.

Tout le monde connaît la qualité très inégale des statistiques agricoles. Un rapport de l'ancien Conseil économique dû à notre collègue M. Robin, a insisté sur les insuffisances des statistiques agricoles, ces insuffisances étant dues principalement à un manque de moyens. Le rapport de M. Robin recom-

mande la refonte de l'organisation statistique par la création d'un véritable service central de la statistique agricole, service créé au ministère de l'agriculture avec le concours de l'I.N.S.E.E.

Sur le plan régional, le rapport de M. Robin préconise la désignation d'un statisticien agricole dans toutes les villes où siège une direction régionale de l' I. N. S. E. E. ; ce statisticien aurait la responsabilité de toutes les statistiques agricoles de la région, en coopération étroite avec l'I. N. S. E. E., avec les directions des services agricoles, avec les organisations professionnelles.

Les recommandations du Conseil économique n'ont pas été suivies d'effet : le ministère de l'agriculture ne dispose que d'un nombre très insuffisant de spécialistes des statistiques : quarante chefs des sections statistiques furent mis en place en 1947, ce corps fut réduit à dix unités en 1948 et supprimé en 1956. Six agents font encore partie du personnel des directions des services agricoles mais comme chefs de section sans spécialisation ; on peut dire que le ministère de l'agriculture ne dispose aujourd'hui officiellement d'aucun statisticien dans les départements. Dans chaque direction départementale, un agent est chargé de l'établissement des statistiques agricoles, mais ce service pour lequel l'intéressé n'a pas reçu de formation particulière ne constitue qu'une partie, souvent secondaire, de son activité professionnelle. Un effort de formation est cependant fait actuellement sous la forme d'une conférence annuelle qui réunit au ministère de l'agriculture les ingénieurs (ou agents) chargés, dans les départements, de l'établissement des statistiques agricoles. Il convient, en effet, de préciser que les agents chargés des questions statistiques dans les directions des services agricoles ne sont pas tous ingénieurs. Il y a bien des ingénieurs mais aussi, dans une forte proportion, des agents administratifs.

L'administration française a hésité entre plusieurs méthodes dans l'établissement des statistiques agricoles : on peut dire, en gros, que l'hésitation a porté sur le rôle respectif, qu'il convient d'attribuer à l'estimation directe par l'administration et à la déclaration des agriculteurs, comme instrument d'élaboration des statistiques agricoles.

Un texte important, le décret de 1902, avait organisé la statistique agricole en lui donnant pour base *le registre* communal de culture sur lequel devaient figurer la liste des exploitants et l'utilisation des terres de la commune.

La confection de ce registre était confiée, à l'origine, à une *commission communale* composée du maire, président, assisté d'un conseiller municipal et de trois à cinq agriculteurs de la commune. Pour établir ce registre, on recommandait aux commissions communales d'effectuer un recensement des exploitants et de tenir à jour les résultats de ce recensement à l'aide de fiches individuelles remplies soit par l'exploitant lui-même, soit par le secrétaire de mairie.

Après la première guerre mondiale, ces prescriptions légales tombèrent en désuétude. Les commissions communales cessèrent bien souvent de se réunir et les secrétaires de mairie négligèrent de plus en plus une besogne pour laquelle ils n'étaient pas particulièrement compétents.

Une loi de 1941 s'efforça de réagir en imposant aux agriculteurs la déclaration individuelle : les agriculteurs devaient être convoqués spécialement à la mairie pour remplir un questionnaire établi par l'administration ou pour donner au secrétaire de mairie les éléments de la réponse.

Mais à partir de 1946, les déclarations ne sont plus exigées et on charge la commission communale du soin d'établir les statistiques locales. La commission revient alors peu à peu au système de l'estimation.

A partir de 1955, on abandonne l'estimation par les commissions communales et on s'en remet à l'estimation par les directions des services agricoles. Ces derniers auront désormais un instrument de mesure qui viendra les aider dans leur tâche : ce sont les carnets d'exploitation qui sont mis en place progressivement dans plusieurs centaines d'exploitations de chaque département et qui permettront de suivre la vie économique des exploitations intéressées.

Certes, à l'heure actuelle, une fraction seulement des carnets a été mise en place. D'autre part, l'échantillon analysé ainsi d'une façon permanente n'est pas un échantillon représentatif au sens mathématique du terme. On peut cependant penser que l'étude de cet échantillon fournira des renseignements intéressants permettant de corriger utilement les estimations globales de l'administration. Actuellement, les carnets mis en place ont permis, semble-t-il, de préciser certaines estimations départementales, notamment celles qui concernent les rendements.

Les hésitations de l'administration française allant de la déclaration à l'estimation soulignent la difficulté de l'établissement des statistiques agricoles.

A première vue, il semble que la méthode de la déclaration, surtout quand elle est contrôlée, est plus rigoureuse que celle de l'estimation. Une telle appréciation est peut-être sommaire.

La mesure directe des grandeurs agricoles est difficile, même quand il s'agit d'une catégorie concrète visible et rigoureusement mesurable comme la surface des champs. On sait que la confection du cadastre est une œuvre séculaire. Dans un cadre plus limité, nous avons vu, il y a quelques années, que l'établissement du cadastre viticole, en application des décrets du 30 septembre 1953, a coûté fort cher. L'établissement de ce dernier document s'est heurté à de sérieuses difficultés et cet effort sera vite périmé et inutile si on ne l'accompagne pas de revisions périodiques.

Tous ceux qui ont l'expérience des choses de la terre savent que lorsqu'on interroge un agriculteur sur les parcelles qu'il possède ou sur celles qu'il exploite, on s'aperçoit vite que le plus souvent l'agriculteur interrogé est dans l'impossibilité de répondre avec exactitude et cela sans la moindre mauvaise volonté. Retrouver sur le terrain les parcelles du plan ou inversement est une opération qui réserve souvent des surprises et qui pose parfois de véritables énigmes.

La précision de la méthode d'établissement des statistiques fondée sur des déclarations apparaît à l'usage, parfois décevante. L'estimation directe, quand elle est faite par des hommes compétents, donne, faute de mieux, des résultats utilisables.

Pour leurs estimations, les D. S. A. s'entourent habituellement de l'avis des praticiens dont certains sont très bien informés. Ils ont la possibilité de recouper leurs diverses informations et l'expérience montre que dans de nombreux cas les estimations établies par les D. S. A. sont correctes, qu'il s'agisse de surfaces, de productions ou de prix.

A l'heure actuelle, les D. S. A. établissent chaque année une statistique départementale de la production physique pour les diverses cultures et pour les produits animaux. Ils donnent, en outre, les prix des produits agricoles de leur département. C'est ce document connu sous le nom d'état VI qui est rassemblé par le service de la documentation du ministère de l'agriculture. Certaines productions sont connues sur le plan départemental avec assez d'exactitude. Pour d'autres, malheureusement, il est difficile d'être précis, on ne peut, par exemple, donner les rendements physiques quand il s'agit de cultures maraîchères. Ici, on se borne à donner une valeur approximative de la production départementale à partir d'une production en valeur forfaitaire par hectare.

Les documents départementaux sont centralisés à Paris : ils sont revus ; certains d'entre eux font l'objet d'une demande d'explications et parfois de corrections. Ces documents permettent l'établissement des statistiques agricoles de la production qu'il est parfois possible de recouper par d'autres services, par exemple les statistiques viticoles provenant du ministère des finances ou celles concernant les livraisons de céréales provenant de l'O. N. I. C.

Pour le vin, la statistique agricole annuelle publie aussi les renseignements provenant des déclarations de récolte qui sont en général inférieurs de 1,5 à 3 millions d'hectolitres selon les années aux estimations du ministère de l'agriculture ; les directeurs des services agricoles essayent de tenir compte des crus non déclarés.

Le ministère de l'agriculture publie un document annuel qui nous fait connaître les diverses productions agricoles et leur valeur. Malheureusement, ce document paraît avec un certain retard.

La statistique de 1956 est parue depuis un mois environ. Les statistiques 1957 et 1958, limitées aux résultats France entière, ont été publiées dans la Revue du ministère de l'agriculture (août 1958 pour celle de 1957 et en juin 1959 pour celle de 1958) ; les données de 1959 peuvent être consultées au ministère de l'agriculture.

2° La méthode

A première vue, les calculs de l'I. N. S. E. E. et ceux du rapport sur la situation de l'économie agricole — puisés souvent aux mêmes sources — offrent de nombreuses analogies, en dépit d'une présentation comptable différente.

D'un côté comme de l'autre, on calcule la « valeur » des produits agricoles que M. Klatzmann appelle « recette ». Cette recette exclut les auto-approvisionnements (fumier, fourrage, ...) mais inclut les auto-consommations. On calcule les « dépenses » qu'on appelle « achats courants » dans le « rapport » et la comparaison des deux termes fait apparaître une « valeur ajoutée » par l'activité agricole ou « revenu net ».

Le revenu net se répartit entre :

— les propriétaires qui perçoivent les fermages en monnaie ;

— les salariés qui reçoivent un salaire en argent et un complément en nature.

Par différence, on obtient le revenu des exploitants. On peut tenir compte ou non de la variation des stocks. On passe des revenus d'activité aux revenus des ménages en faisant intervenir les transferts sociaux.

Le cadre comptable du « Rapport » — en ce qui concerne l'activité agricole — est inspiré de celui de la comptabilité nationale : il comporte un compte d'exploitation et un compte d'affectation. Les balances emplois - ressources sont présentées séparément *avec* variation des stocks et *sans* variation des stocks.

Le cadre comptable de l'I. N. S. E. E. est plus simple et se présente comme une balance de trésorerie de l'agriculture française prise dans son ensemble.

Cependant le « Rapport » utilise comme période l'année civile alors que les tableaux de l'I. N. S. E. E. se rapportent à la campagne agricole. Il existe des raisons valables en faveur de chacune de ces deux solutions et on peut souhaiter que cette double présentation soit poursuivie.

Les deux cadres peuvent être utilisés l'un et l'autre : la vie agricole s'insère tout naturellement dans la campagne, encore que chaque production se caractérise par un intervalle qui lui est propre, commandé par la date des récoltes. Par contre, un grand nombre de données économiques intéressant l'activité agricole sont normalement comptabilisées dans le cadre de l'année civile. Il en est ainsi du commerce extérieur, des statistiques du crédit, des statistiques sociales, etc., et le raccordement à la comptabilité nationale ne peut avoir lieu que sur la base de l'année civile.

Ces diverses observations conduisent à penser qu'il conviendrait de poursuivre deux types d'études de l'évolution de l'agriculture : une étude par campagne et une étude par année civile ; à condition de prévoir le passage d'une étude à l'autre, qui pourrait être recherché dans les études semestrielles.

En dehors des différences provenant de la période d'analyse, il existe entre les travaux de l'I. N. S. E. E. et ceux de la comptabilité nationale des divergences d'ordre méthodologique ; c'est ainsi que, dans le calcul du revenu net de l'agriculture, M. Klatzmann, retranchant les dépenses du revenu brut, inscrit les investissements dans ces dépenses à retrancher.

On lui fait observer (M. Molinier) que la balance de trésorerie de l'agriculture est faussée par cette méthode de calcul. Si on retranche les investissements du revenu brut, il faudrait inscrire en recette les emprunts qui servent souvent à financer ces investissements.

Il semble que M. Klatzmann a retenu l'objection puisque, dans le calcul des revenus agricoles 1958-1959, il nous donne, à côté de sa présentation habituelle des comptes, une présentation « selon la terminologie internationale » dans laquelle les amortissements sont mis à part dans un compte « Réserve » (annexe I, T. 9).

Les difficultés que nous évoquons sont en partie liées à la nature des problèmes agricoles qu'il est difficile d'enfermer dans le même cadre comptable que les autres catégories économiques, bien que cette unification soit souhaitable.

Le débat entre M. Klatzmann et M. Molinier n'est pas simple querelle de comptables. Les frontières entre les catégories économiques sont moins précises dans l'agriculture que dans les autres secteurs d'activité. Une fumure organique est-elle une « dépense » qu'il faut mettre au compte annuel d'exploitation ou un « investissement » qu'il convient d'étaler dans le temps ?

A chaque pas, l'économiste et le comptable se heurtent à un problème d'imputation qui ne peut être résolu que d'une façon empirique, plus ou moins arbitraire.

3° Les revenus de l'agriculture et les revenus des agriculteurs

Nous allons rencontrer une difficulté nouvelle en essayant de distinguer les revenus de l'activité agricole et les revenus des ménages agricoles. A la ferme, la vie professionnelle et la vie domestique s'interpénètrent de telle manière qu'il est parfois difficile de les séparer par la comptabilité. Pour le plus grand nombre de foyers paysans, les dépenses de l'exploitation et celles du ménage interfèrent toujours plus ou moins.

On peut cependant essayer de les trier, du moins sur le plan des grandeurs globales.

Les revenus de l'activité agricole vont parfois à des non-agriculteurs, par exemple dans le cas des fermages. Le revenu d'une ferme qui va au bailleur s'ajoute fréquemment à un autre revenu professionnel : un bénéfice industriel ou commercial, un traitement de fonctionnaire, les honoraires d'un cabinet.

Par contre, les revenus nets des exploitations vont à des ménages agricoles, c'est-à-dire à des familles dont les chefs sont des exploitants agricoles ou des salariés agricoles. On peut dire que les ménages agricoles disposent d'une partie des revenus agricoles qui est calculée par différence. Or, ces ménages disposent aussi d'autres revenus, par exemple : des revenus sociaux (pensions, allocations,...) ; ils peuvent aussi percevoir des salaires non agricoles, des loyers, etc... Il se peut que dans un ménage d'agriculteurs vive un vieillard titulaire d'une retraite, tandis que le grand fils va, de son côté, travailler au chantier voisin. Il arrive aussi qu'un agriculteur pourra gagner quelques journées de travail comme bûcheron ou dans une entreprise de travaux publics lorsque la mauvaise saison ne permet aucun travail dans la ferme. Parfois, la femme de l'agriculteur s'occupe d'un petit commerce local ou travaille à la laiterie. On peut citer aussi les façonniers et les petits ateliers familiaux dont le produit s'ajoute au revenu agricole de la famille.

On voit donc qu'il est inexact d'assimiler les revenus de l'agriculture aux revenus des ménages agricoles, ces derniers bénéficiant souvent de revenus complémentaires d'origine non agricole.

Malheureusement, nous ne pouvons pas chiffrer la plupart de ces revenus complémentaires. Une enquête par sondage faite en 1951, répétée en 1956, donne à penser que les revenus non agricoles allant à des ménages agricoles sont considérables, atteignant peut-être dans l'ensemble 25 à 30 p. 100 des revenus agricoles des ménages enquêtés (1).

Il conviendrait cependant de corriger ces chiffres en tenant compte de l'erreur inverse, car une partie des revenus agricoles (en dehors des fermages évoqués plus haut) va à des non-agriculteurs. En Languedoc, par exemple, de nombreuses personnes appartenant à des professions non-agricoles possèdent une vigne (ouvrier, petit fonctionnaire, commerçant, etc...). La production de ce vignoble, peu importante il est vrai par son total, sera enregistrée dans la production nationale, se retrouvera dans le revenu brut et dans le revenu net de l'agriculture, et finalement sera imputée statistiquement aux ménages d'agriculteurs.

Il est cependant possible de tenir compte de certains éléments correcteurs, par exemple, des transferts sociaux et des subventions. Nous connaissons les charges sociales de l'agriculteur et les revenus sociaux des agriculteurs. Le budget annexe des prestations sociales de l'agriculture a opéré un regroupement qui facilite le comparaisons. Pour 1960, le budget annexe s'élève à 288 milliards de francs, soit près de 10 p. 100 du produit brut de l'agriculture. L'activité agricole doit supporter les cotisations et les ménages des agriculteurs bénéficient des prestations du budget annexe.

Tableau n° 1

Prestations sociales agricoles.

FINANCEMENT	1958	1960
	P. 100.	P. 100.
Professionnel direct	32,74	34,27
— Cotisations cadastrales A. F. A.		
— Imposition additionnelle au foncier non bâti.		
— Taxe de 5 p. 100 sur les salaires dans les organisations professionnelles agricoles.		
— Cotisations sur les salaires A. S. A.		
— Cotisations cadastrales A. V. A.		
— Cotisations individuelles A. V. A.		
Professionnel indirect	21,74	20,22
— Taxes sur les produits.		
Extra-professionnel	45,51	45,50
— Surtaxe sur les apéritifs à base d'alcool.		
— Timbre douanier.		
— T. V. A. (A. F.). — T. V. A. (A. V.).		
— Surcompensation inter-régime (A. F.).		
— Subvention de l'Etat.		

Le budget annexe, article 54 de la loi de finances de 1960, est de 2.884 millions de nouveaux francs.

(1) Les revenus d'origine extra-agricole dont bénéficient les agriculteurs sont variables selon les pays :

1° Au Danemark, les revenus sont évalués à 6,7 p. 100 en 1938, à 3 p. 100 en 1950. (Revenus et dépenses de l'agriculture, FAO, Rome 1953).

2° Aux U. S. A., les ressources non agricoles s'élèvent en 1951 à 5 milliards de dollars par rapport à un revenu agricole net de 18,7 milliards de dollars (soit 26 p. 100) (cité par Latil, p. 234).

L'étude de ce tableau montre que les charges supportées par les agriculteurs représentent environ le tiers des prestations sociales. Les ménages des agriculteurs seraient donc bénéficiaires pour 200 milliards d'anciens francs environ des transferts sociaux.

Cet avantage financier n'est pas gratuit et il appelle trois remarques :

D'abord, les agriculteurs sont plus chargés, socialement, que les autres groupes sociaux professionnels. A population égale, ils ont plus d'enfants et plus de vieillards ; on ne peut leur refuser une péréquation nationale sans renier du même coup la solidarité qui doit exister entre tous les groupes de la nation.

Ensuite, il faut rappeler que l'agriculture, depuis cent ans, est le réservoir humain où l'industrie en expansion puise les travailleurs dont elle a besoin pour se développer. L'agriculteur élève des enfants qui, parvenus à l'âge adulte, iront travailler et cotiser dans d'autres secteurs d'activité. On a parlé d'une créance de l'agriculture à l'encontre de la nation, le mot n'est pas trop fort et une créance s'inscrit dans une comptabilité bien faite.

Enfin, les agriculteurs font valoir que les taxes sur les produits constituent un financement indirect (c'est-à-dire, en définitive, une charge pour l'économie agricole). Les prix agricoles — dans beaucoup de cas — ne sont pas des prix de coût comme les prix industriels, mais des prix de marché. Le prix des abricots, sur le marché de Perpignan, dépend surtout du tonnage de fruits apportés et du nombre d'acheteurs. Ce prix, dans l'instantané, n'a rien à voir avec le prix des engrais, ni avec les salaires agricoles, ni avec les impôts ou les taxes. Si le transporteur augmente ses tarifs ou si l'Etat décide une taxe nouvelle, le prix du marché ne changera pas pour autant car ce prix résulte de la courbe de la demande et de la quantité offerte ; par contre le producteur recevra un peu moins puisque l'une des parties prenantes — en l'occurrence le transporteur ou l'Etat — prendra davantage. Sur un marché agricole, obéissant à la loi de l'offre et de la demande, toute charge intercalaire nouvelle se répercute instantanément sur le producteur. Cette théorie peut invoquer l'expérience par de nombreux exemples.

***

Quand on passe du revenu global aux revenus individuels, du revenu total d'une catégorie socio-professionnelle aux revenus des ménages, la comparaison est nettement défavorable aux agriculteurs.

En effet, une étude comparée même sommaire des revenus sociaux allant aux ménages, dans l'agriculture et hors de l'agriculture, fait apparaître la situation désavantagée des agriculteurs. Il en est ainsi qu'il s'agisse de la somme moyenne des prestations familiales par ménage ou des prestations sociales moyennes par assujetti ou de la retraite par bénéficiaire.

TABLEAU N° 2

Comparaison entre les prestations sociales payées aux bénéficiaires du régime agricole et non agricole en 1958.

ASSURANCES SOCIALES

Assurance maladie, maternité, décès.

	NOMBRE d'assurés cotisants.	TOTAL des prestations payées.	PRESTATIONS payées par assuré cotisant.
		En millions.	En francs.
Régime agricole.....	1.209.933	29.243	24.169
Régime non agricole.	9.200.000	401.816	43.206

Assurance invalidité.

	NOMBRE des invalides.	TOTAL des pensions payées.	PRESTATIONS moyennes par pensionné.
		En millions.	En francs.
Régime agricole.....	21.257	2.599	120.452
Régime non agricole.	186.104	23.478	126.155

Prestation vieillesse.

	NOMBRE de bénéficiires.	TOTAL des prestations payées.	PRESTATIONS moyennes par bénéficiaire.
		En millions.	En francs.
Régime agricole.....	208.000	14.946	71.856
Régime non agricole.	2.274.529	205.348	90.282

Prestations familiales.

	NOMBRE de familles allocataires.	TOTAL des prestations payées.	PRESTATIONS payées par famille allocataire.
		En millions.	En francs.
Régime agricole.....	859.955	149.218	173.518
Régime non agricole.	2.837.266	521.969	183.969

La ventilation en prestations « salariés » et « non salariés » s'établit comme suit :

	RÉGIME AGRICOLE		RÉGIME non agricole.	
	Salariés.	Non salariés.	Salariés.	Non salariés.
Montant moyen par famille..	190.640	159.164	190.060	132.876
Montant moyen par enfant..	73.226	56.670	81.290	49.490

B. — Les difficultés du calcul.

La diversité du monde agricole, la petite dimension des unités de production, la complexité des phénomènes toujours liés aux forces de la nature, tout nous laisse prévoir qu'il sera difficile de mesurer les revenus agricoles et d'inscrire l'activité de l'agriculture dans un cadre comptable, comme on le fait pour les autres activités. Nous pouvons classer les difficultés en deux groupes :

Celles qui tiennent à la rigueur plus ou moins grande des mesures,

Et celles qui tiennent à la nature des problèmes posés.

1° L'INSUFFISANCE DES STATISTIQUES AGRICOLES

Nous avons déjà insisté sur l'insuffisance générale des statistiques agricoles et sur la possibilité de les améliorer. Tout calcul du revenu agricole global avec les données numériques actuelles comportera des erreurs plus ou moins grandes que nous sommes dans l'impossibilité de préciser. Nous ne connaissons pas la limite supérieure de l'erreur.

a) *Les recettes.*

Certaines recettes agricoles sont connues ou peuvent l'être avec assez de précision. Il en est ainsi, par exemple, de celles qui proviennent des transferts sociaux ou des transferts économiques : les prestations sociales agricoles, la détaxe du carburant, les subventions diverses dont bénéficient certaines productions.

Il n'en est pas de même pour la valeur des produits agricoles. Les meilleures statistiques semblent être, de l'avis de tous les techniciens, celles qui concernent quelques céréales, notamment le blé et le riz, celles des betteraves, celles du vin.

Il ne faudrait pas croire cependant que, même pour ces produits, les statistiques dont nous disposons sont pleinement satisfaisantes.

Ainsi, en ce qui concerne le prix du blé, il convient de déterminer le prix effectivement perçu en culture, c'est-à-dire le prix obtenu réellement par l'agriculteur. Or, ce prix n'est pas le même d'une exploitation à l'autre ; on l'obtient en déduisant du prix de base les diverses taxes (taxes de statistique, cotisations de résorption, etc.). Il faut aussi déduire la diminution de valeur qui frappe les quantités excédant le « quantum ». Cette moins-value étant ramenée au quintal livré. Un autre terme correctif est dû à des primes dont bénéficient certains producteurs. En outre, les prix sont fixés pour la durée d'une campagne et cette durée n'est pas la même selon les céréales :

Blé, orge, seigle, avoine : 1er août — 31 juillet.
Riz, maïs : 1er novembre — 31 octobre.

On se heurte à des difficultés tout aussi graves en ce qui concerne le prix du vin. Ce prix est obtenu d'après les cotes des marchés méridionaux. Au cours d'une campagne stable, on peut calculer correctement le prix moyen de la campagne, à partir des observations hebdomadaires des marchés. On peut perfectionner le calcul en pondérant les prix moyens mensuels par les quantités sorties des chais des récoltants au cours de chaque mois.

Malheureusement, cette façon de procéder n'est pas rigoureuse, car le vin qui sort des chais a été vendu depuis un certain temps et la différence des cours peut être grande entre le jour de la vente et le jour de la sortie. Pour que le calcul soit plus exact, il conviendrait de pondérer le prix à l'époque t par les sorties à l'époque t'. Le temps moyen séparant t et t' est environ de deux mois. L'expérience montre qu'au cours d'une campagne caractérisée par des prix fluctuants, cette correction peut atteindre une grande importance de l'ordre de 15 à 20 p. 100 de la recette (1).

Le prix moyen du vin est surtout difficile à établir dans les régions où une partie notable des ventes ne se fait qu'après plusieurs années de conservation.

Si nous abandonnons les groupes précédents pour celui de la viande, nous avons encore des statistiques acceptables, mais cependant moins bonnes que celles du blé ou celles du vin. D'une façon générale, les statistiques des productions animales, faussées par l'existence de nombreuses tueries particulières, sont moins sûres que celles qui sont relatives aux productions végétales (du moins pour les meilleures de ces dernières). En effet, les productions végétales se relient à un élément physique contrôlable : la superficie cadastrale. Les productions animales ne bénéficient pas de cet avantage.

Il semble que viennent ensuite, dans la hiérarchie des statistiques, celles qui sont relatives à la valeur de la production laitière. Le prix moyen du lait est difficile à établir du fait des ristournes très variables et aussi des ventes directes producteur-consommateur, dont l'importance est loin d'être négligeable. Ces dernières sont mieux connues que les précédentes en ce qui concerne le prix unitaire. Elles sont, par contre, moins connues en ce qui concerne les quantités. Les estimations de la production de viande faites par le ministère de l'agriculture s'accordent en général avec les résultats des enquêtes sur les consommations. On constate, au contraire, des divergences en ce qui concerne la production laitière. Les pommes de terre connaissent de grandes variations de prix et l'estimation des récoltes repose sur des hypothèses fort incertaines. Cette incertitude augmente encore quand on passe aux légumes et aux fruits qui constituent cependant un élément important de la production agricole. Quant aux volailles et aux œufs, on sait que leur valeur totale est considérable, mais les chiffres *donnés sont largement hypothétiques.*

b) *Les dépenses.*

Comme pour les recettes, certaines dépenses sont connues avec assez de précision. La dépense de carbuant est assez bien connue grâce à la détaxe. On connaît de même assez bien les consommations d'engrais, de sulfate de cuivre, de soufre ainsi que les amendements calcaires. Nous sommes aussi renseignés avec exactitude sur les charges sociales de l'agriculture et sur les charges d'assurances.

En ce qui concerne les aliments composés, nous connaissons les quantités de tourteaux utilisés par l'industrie, mais nous sommes moins bien renseignés sur les tourteaux achetés par les agriculteurs. En ce qui concerne les semences et les plants, on prend la valeur totale des produits importés et on estime les marges commerciales pour les produits vendus par les agriculteurs français ; pour ces produits, les ventes n'étant pas portées en recettes, on se borne à porter le service commercial en dépenses.

Dans l'ensemble, il semble que l'erreur sur les dépenses doit être moins grande que sur les recettes, mais nous ne devons pas oublier que dans une différence les erreurs se totalisent.

2° Les difficultés méthodologiques

Même si les statistiques agricoles étaient parfaites, le calcul des revenus agricoles soulèverait des difficultés méthodologiques qu'on ne peut guère éliminer, mais dont il convient d'avoir clairement conscience. Bornons-nous à retenir trois exemples ; celui du revenu en nature, celui des stocks et, enfin, celui de la définition même de l'activité agricole.

a) *L'estimation de l'autoconsommation.*

On sait que l'autoconsommation est un phénomène caractérisé et originaire de l'économie agricole. Le paysan a demandé à la terre du pain avant de lui demander de l'argent. Certes, l'autoconsommation agricole recule peu à peu, mais elle représente encore 25 p. 100 de la production en France et en certaines circonstances, ce taux s'élève rapidement. C'est ainsi qu'en 1945 on l'estimait à 33 p. 100.

L'autoconsommation est incontestablement un élément du revenu agricole, mais à quel prix faut-il l'estimer ? Faut-il compter au prix de l'épicier le litre de vin ou le litre de lait consommé par le producteur pour que la situation de ce dernier soit comparable à celle du citadin qui doit acheter chaque jour ces produits ?

Faut-il compter ces produits au prix de gros, le seul que pourrait obtenir réellement le producteur, si, au lieu de retenir pour son usage une partie de sa récolte, il décidait de la commercialiser intégralement ?

Les avis sont partagés et souvent les auteurs donnent les deux modes de calcul. On voit alors que, selon les hypothèses adoptées, la valeur de l'autoconsommation peut varier du simple au double. La présentation des deux calculs est toujours intéressante et doit être recommandée.

En réalité les partisans du prix de détail ont en vue la comparaison des niveaux de vie. Le raisonnement consiste à dire : qu'un poulet soit consommé par celui qui l'a élevé ou par celui qui l'a acheté, le résultat est le même.

Cette démonstration n'est pas absolument convaincante car l'autoconsommation est une consommation « forcée » (1), alors que la consommation achetée est le résultat d'un choix. La théorie économique nous enseigne que le maximum d'utilité est obtenu par le consommateur quand l'équation des choix est satisfaite. Il en est ainsi quand les utilités marginales pondérées des diverses consommations sont égales entre elles.

Une telle égalisation ne peut se réaliser que par les arbitrages entre diverses utilités et ces arbitrages se font à travers le marché.

Or, pour le producteur agricole, le marché qui lui permet d'arbitrer ces consommations, est le marché de détail quand il achète, et le marché de gros quand il vend. Si je récolte 1 kg de raisins, je ne peux pas dire que je dispose d'un revenu de 100 F (prix des raisins chez l'épicier). En effet, si j'avais 100 F de monnaie, j'aurais pu acheter des cigarettes.

Pour le calcul de mon revenu, je dois estimer les raisins au prix de gros, car ce prix est le seul qui me permettra d'arbitrer mes consommations.

Les remarques précédentes ne sont pas seulement d'ordre théorique : une consommation *forcée* est presque toujours une consommation *irrationnelle*. L'alimentation des pays de montagne comporte des carences alimentaires qui ne sont pas sans influence sur l'état sanitaire des populations. Quand le théorème de l'utilité maximum est violé sur le plan individuel, les conséquences ne tardent pas à se manifester sur le plan collectif.

Un ouvrier viticulteur, en Languedoc, reçoit deux litres de vin par jour comme élément de son salaire. Si cet ouvrier

(1) Le bilan d'une grande union coopérative comme l'U. R. C. A. M. qui écoule annuellement 1 million d'hectolitres, provenant de plusieurs centaines de coopératives locales dispersées dans cinq ou six départements pourrait constituer une source excellente d'information pour les statisticiens qui veulent connaître le prix moyen du vin à la propriété.

(1) L'expression consommation « forcée » signifie simplement consommation *non libre*. Certes le producteur est libre de ne pas boire le vin de sa vigne et de ne pas manger les fruits de son jardin, mais dès qu'il veut faire jouer sa liberté, il doit vendre les produits qu'il ne consomme pas et cette vente ne peut avoir lieu qu'au prix de gros.

préfère du lait pour ses enfants, il doit vendre le vin et le seul prix possible de cet échange est le prix de gros. Si on explique à l'intéressé que son revenu doit être calculé en comptant au prix de détail les deux litres de vin de son salaire, il estimera probablement qu'on se moque de lui.

On voit que le problème n'est pas simple ; on n'écrit pas en termes de comptabilité la liberté ou la contrainte.

b) *Le problème des stocks.*

On peut se demander s'il convient de faire intervenir la variation des stocks dans le calcul du revenu de l'agriculture. Par exemple, en 1957, la récolte viticole a été très faible et les viticulteurs ont puisé dans le stock de la propriété d'autant plus fortement que ce stock avait été grossi obligatoirement par le blocage des récoltes antérieures.

La recette des viticulteurs provenant de la commercialisation de leurs produits s'est trouvée ainsi forcée par rapport à la valeur de la production. Dans le cadre d'une comptabilité rigoureuse, il faudrait, semble-t-il, tenir compte de la variation négative du stock, ce qui aurait pour effet de réduire le revenu de la campagne.

Ces difficultés méthodologiques ont provoqué des hésitations des statisticiens. Dans le premier rapport sur la situation de l'activité agricole au 31 décembre 1956, on avait tenu compte de la variation des stocks de l'agriculture française comme on le fait dans toutes les branches de l'industrie. Dans le deuxième rapport, en 1957, on est revenu sur cette méthode en présentant deux séries de comptes : un compte dans lequel on fait intervenir les variations du stock et qui permet d'analyser la production agricole, un autre qui ne retient pas les variations de stocks et qui donne une idée de la variation des recettes. La deuxième série est utile pour l'étude de la conjoncture, alors que la première est préférable pour suivre la situation de l'économie agricole dans la période longue.

Le problème des stocks en agriculture est compliqué par les possibilités de transformations qui existent entre les produits agricoles. Le stock d'orge peut disparaître au profit du stock de viande, le stock de vin diminuera alors que celui d'alcool augmentera, etc.

Une autre complication résulte du caractère arbitraire de la valeur attribuée au stock. Il arrive souvent, en effet, que le stock en agriculture est un *surplus*, c'est-à-dire un excédent invendable qu'on a mis hors commerce pour ne pas écraser le marché. La partie « hors quantum » de la récolte n'est pas négligeable. Comment affecter une valeur au vin « hors quantum » ? En effet, si on essayait de commercialiser les produits qui ont été stockés, les prix s'effondreraient, la valeur globale du produit pourrait fléchir à un point tel que nous serions conduits à attribuer au stock une valeur négative.

Il peut arriver, au contraire, qu'une mauvaise récolte entraîne brusquement la valorisation du stock, auparavant inutilisable, en multipliant par deux ou par trois la valeur des surplus bloqués. C'est ce qui s'est passé en 1957 pour le vin.

On ne saurait assimiler le stock du négociant ou celui de l'industriel à celui de l'agriculteur :

— le premier est un stock-outil qu'il faut nécessairement reconstituer quand il vient à diminuer ;

— le second, dans la plupart des cas, est un « stock excédent » dont on est embarassé et qu'on voudrait liquider.

Lorsque le stock industriel varie en plus ou en moins on peut très justement parler d'« accumulation » ou de « décapitalisation », et ces fluctuations doivent apparaître en comptabilité.

Quand le stock agricole des produits bloqués varie en plus ou en moins, on parle d'« encombrement » ou d'« assainissement » du marché.

Il est difficile de ramener au même cadre comptable des phénomènes aussi profondément différents.

c) *La définition de l'activité agricole.*

Nous avons vu que les agriculteurs reçoivent des revenus provenant d'activités non agricoles et qu'une partie des revenus agricoles s'en va à des non agriculteurs.

Le calcul des revenus agricoles (revenus d'activité ou revenus de ménages) suppose que nous sommes en mesure de définir l'activité agricole et aussi de définir l'agriculture.

Nous savons que toute définition comporte des frontières ; malheureusement ces frontières sont particulièrement imprécises quand elles bornent les phénomènes agricoles.

Envisageons les trois hypothèses suivantes :

1° Un agriculteur produisant des pommes et des raisins, vend sa récolte sur pied pour un prix forfaitaire. L'expéditeur, avec son personnel, assurera le ramassage, l'emballage et l'expédition des fruits ;

2° Ce même agriculteur décide de récolter, avec l'aide de sa famille et de ses ouvriers, les raisins de sa vigne ou les pommes de son verger. Grâce à son personnel, il assurera lui-même la cueillette, le tri, le calibrage, le conditionnement. L'expéditeur viendra à domicile pour acheter les cageots tout préparés ;

3° Notre agriculteur ne se contente pas d'assurer la récolte et l'emballage. Il s'informe de la situation des divers marchés, il établit les contacts avec des correspondants ; il va lui-même porter des cageots de fruits sur le marché qui lui paraît le plus avantageux.

Il est bien évident que nos trois hypothèses correspondent à trois valeurs différentes de la production.

Quelle est celle de ces valeurs qu'il convient de retenir pour calculer le revenu de l'agriculture ?

Nous butons à chaque instant sur cette difficulté :

Faut-il compter comme valeur de la production brute la valeur des raisins ou la valeur du vin ?

Faut-il compter la valeur du produit en vrac ou la valeur du produit conditionné ?

A mesure que les coopératives agricoles de transformation et de vente se multiplient, les revenus agricoles tendent à augmenter car l'activité agricole annexe insensiblement des activités voisines qui étaient remplies autrefois par des non-agriculteurs.

Un auteur a récemment souligné cette évolution qui paraît être salutaire pour l'avenir de l'agriculture. Le R. P. de Farcy, dans un livre intitulé « L'Agriculture à la conquête de son marché », nous dit, en effet, que l'agriculteur doit devenir un producteur de « tertiaire ».

Nous pouvons déjà nous demander quel est le coefficient de « tertiaire » qui est entré dans l'activité agricole et qui se retrouve dans le revenu de l'agriculture. Une telle discussion ne se pose pas seulement en termes abstraits, elle a une portée très réaliste. Les coopératives agricoles empiètent chaque jour sur le tertiaire et parfois même sur le secondaire et se heurtent au barrage des tribunaux.

Les mutuelles agricoles qui assurent exclusivement les risques agricoles connaissent parfois des hésitations devant une frontière toujours un peu floue.

d) *La population active agricole* (1).

On entend par « population agricole » l'ensemble des personnes appartenant à des ménages dont le chef exerce ou exerçait (dans le cas où il a cessé toute activité) une profession agricole.

Les difficultés d'évaluation de la *population active agricole* proviennent essentiellement de la main-d'œuvre familiale féminine et de la population âgée. On distingue deux méthodes d'évaluation :

Première méthode :

On utilise les déclarations des membres de la famille de l'exploitant pour les classer ou non comme actifs.

Deuxième méthode :

Les membres de la famille de l'exploitant, même s'ils se déclarent eux-mêmes inactifs, sont comptés dans la population active agricole, pourvu qu'ils soient en âge de travailler.

Cette dernière méthode a été retenue de 1921 à 1946 ; plus précisément en 1946 ont été classés comme actifs dans l'agriculture en plus des exploitants, les salariés agricoles, les membres des familles des exploitants, pourvu qu'ils n'aient pas déclaré une profession non agricole et qu'ils ne fréquentent pas un établissement scolaire ; aucune condition d'âge n'était retenue pour les épouses des exploitants ; les autres parents devaient être âgés de plus de quatorze ans et de moins de soixante-dix ans.

En 1954, au contraire, on a appliqué la première méthode, c'est-à-dire qu'on a traité la population agricole comme la population non agricole *en ne considérant comme actives que les personnes qui ont elles-mêmes déclaré une occupation professionnelle.*

(1) Etudes et conjoncture n° 8, 1956, M. Febvay, pp. 708 et 709.

De leur côté, les enquêtes par sondage sur l'emploi, effectuées annuellement par l'I. N. S. E. E., fournissent une estimation de la population active en agriculture.

La définition de la population active est alors plus stricte. Alors que dans les recensements généraux, on saisit l'occupation principale et habituelle, avec toute la marge d'appréciation que comporte cette notion, dans l'enquête « emploi », on se réfère à une période et à une durée de travail précise ; est considérée comme active :

1° « toute personne ayant travaillé même seulement une heure, pendant la semaine précédant l'enquête, que ce travail soit rémunéré ou exécuté en tant qu'aide familiale » ;

2° « toute personne qui, même si elle n'a pas travaillé ne fût-ce qu'une heure pendant la semaine précédant l'enquête, possède un emploi qu'elle retrouvera sûrement à la fin des circonstances exceptionnelles (congé, grèves, maladie) qu'elle vient de traverser ».

C'est cette différence de définition qui explique que la population active agricole mesurée par l'enquête « emploi » est plus importante que celle fournie par le recensement.

Déterminer la population active en agriculture ne demande pas seulement des précautions à cause de la main-d'œuvre familiale mais aussi à cause des personnes âgées.

Dans le bulletin individuel du recensement de 1954, *une question nouvelle réservée aux personnes ayant cessé leur activité professionnelle*, a permis d'éliminer de la population active les personnes qui, après avoir d'abord indiqué « agriculteur », ont ensuite répondu à cette question. De toute façon, un gonflement artificiel de la population active aux âges élevés a été évité.

Pour conclure, au recensement de 1954, la population agricole active était de 5.132.000 personnes. D'après l'enquête « emploi » du quatrième trimestre 1954, elle était de 5.777.000 et en appliquant au recencement de 1954 la même méthode qu'en 1956, on aurait obtenu environ 6.300.000. On voit donc que le souci d'éliminer, en 1954, des personnes qui ne sont pas réellement actives, a réduit la population active agricole de 18 p. 100 par rapport à ce qu'elle aurait été avec les règles retenues en 1946.

DEUXIEME PARTIE

LES CARACTERES GENERAUX DES REVENUS AGRICOLES

A. — La faiblesse relative des revenus agricoles.

Un revenu est faible ou fort par rapport à un autre revenu ; la comparaison a été tentée maintes fois entre les revenus agricoles et les revenus non agricoles. Tous les tableaux statistiques qu'on a pu dresser en France ou ailleurs, conduisent aux mêmes conclusions.

A l'heure actuelle, le revenu moyen agricole, dans les pays économiquement évolués, est inférieur au revenu moyen non agricole. L'écart entre ces deux moyennes est d'une telle ampleur qu'on ne saurait l'expliquer par la totalisation d'erreurs de même sens, pour si nombreuses et pour si importantes que soient les erreurs commises dans l'établissement des statistiques agricoles.

Nous allons comparer les revenus agricoles aux autres revenus à l'aide des données numériques dont nous disposons, nous tirerons ensuite les conséquences de cette comparaison. Dans un premier paragraphe les comparaisons porteront sur des revenus d'activité (revenu par personne active).

Nous verrons ensuite les conséquences de cette comparaison en ce qui concerne le revenu des ménages.

1° Les revenus agricoles et les revenus non agricoles d'après les statistiques

Certains auteurs contestent l'intérêt d'une telle comparaison en faisant observer que chaque moyenne recouvre une réalité plus ou moins dispersée ; certains affirment que dans notre cas, la confrontation de deux grandeurs arithmétiques risque de perdre toute signification et par suite tout intérêt, car ces grandeurs se rapportent à des phénomènes différents, hétérogènes, non comparables : le niveau de vie des agriculteurs et le niveau de vie des non-agriculteurs.

La comparaison de deux moyennes de revenus chiffrés en monnaie est d'interprétation délicate, car ces revenus s'appliquent à des besoins différents, à des modes de vie différents, dans des milieux sociologiques différents.

Si l'on s'arrête à une telle objection, il faut s'interdire toute comparaison entre le secteur agricole et les secteurs non agricoles. Il faut même renoncer à expliquer l'exode rural et à comprendre le mécontentement actuel des agriculteurs.

Il semble plus raisonnable de lire les tableaux chiffrés, de comparer les moyennes, de constater la concordance ou la coïncidence de certaines observations. Or, tous ceux qui se sont penchés sur les statistiques (réserves faites, encore une fois, sur leur précision) sont frappés par la disparité des deux grandes catégories de revenus :

Les revenus agricoles considérés comme revenus d'activité sont inférieurs, en gros, de moitié aux revenus non agricoles. Le phénomène est actuellement général et tend à s'accentuer.

a) *La généralité du phénomène global.*

M. Klatzmann a tenté à plusieurs reprises la comparaison des revenus agricoles. Quelle que soit la prudence de cet auteur dont les conclusions sont toujours entourées de beaucoup de réserves, il considère comme un fait statistique établi, que le revenu moyen des agriculteurs est inférieur au revenu moyen des non-agriculteurs. On peut discuter sur l'interprétation de l'inégalité, non sur l'inégalité elle-même.

Tableau n° 3

Revenu moyen dans l'agriculture en pourcentage des revenus moyens de l'ensemble des autres activités.

(D'après les estimations du produit national net au coût des facteurs.)

	P. 100.
1° En comptant l'autoconsommation des agriculteurs aux prix à la production :	
a) Les populations actives étant estimées d'après le recensement de 1946	31
b) En comptant les populations actives en équivalent de personnes travaillant à temps plein	43
c) Par heure de travail	33
2° En comptant l'autoconsommation des agriculteurs aux prix à la consommation :	
a) Les populations actives étant estimées d'après le recensement de 1946	38
b) En comptant les populations actives en équivalent de personnes travaillant à temps plein	52
c) Par heure de travail	40
3° Par personne vivant de la profession, l'autoconsommation étant comptée au prix à la consommation	62

Etudes et conjoncture 1953 n° 2.

Ce tableau montre que, selon la méthode de calcul adoptée, le rapport entre le revenu par personne dans l'agriculture et dans les activités non-agricoles varie du simple au double. Mais il n'en reste pas moins que ce rapport, allant de 0,31 à 0,62, reste fortement inférieur à l'unité ; il en est ainsi de quelque manière qu'on l'établisse et quelles que soient les hypothèses du calcul. On peut discuter sur le contenu concret des moyennes, non sur le fait arithmétique. Il est sans doute inutile d'ajouter aux documents statistiques déjà nombreux dont nous disposons pour cette étude, les relevés établis par les organismes internationaux opposant les nations insuffisamment développées, c'est-à-dire les nations pauvres dont l'activité est surtout agricole, aux nations riches et industrielles dont le revenu agricole n'est qu'une fraction, parfois très faible et toujours minoritaire du revenu national.

Bornons-nous à retenir quelques tableaux empruntés à la thèse de M. Marc Latil ; l'un de ces tableaux est relatif aux U. S. A., à la Grande-Bretagne et à la Suède et est dû à M. Ojala, l'autre est relatif aux Etats-Unis et est dû à M. C. Clark.

TABLEAU N° 4.

Statistiques des revenus relatifs, d'après M. Ojala.

Pourcentage des revenus par tête: agricole-national.

ANNÉES	U. S. A.	GRANDE-BRETAGNE	SUÈDE
	P. 100.	P. 100.	P. 100.
1870	59	100	70
1880	51	95	70
1890	54	79	68
1900	62	66	62
1910	71	68	62
1920	65	74	58
1930	59	63	40

Les évaluations de M. C. Clarck pour divers pays.

M. C. Clarck nous donne deux séries qui remontent jusqu'en 1820 : les sources en sont communes, mais l'une exclut le revenu imputé (pour autoconsommation au prix de détail) et l'autre l'inclut.

TABLEAU N° 5

Revenu par tête agricole national (U. S. A.).

	1820	1850	1870	1880	1890
Sans revenu imputé	0,50	0,53	0,50	0,41	0,44
Avec revenu imputé	0,86	0,78	0,77	0,52	0,54

	1900	1910	1919/1921	1929/1931	1937/1938
Sans revenu imputé	0,54	0,71	0,51	0,41	0,48
Avec revenu imputé	0,65	0,81	0,63	0,54	0,63

L'opinion des rares auteurs comme Colin Clarck est renforcée par la grosse documentation statistique rassemblée par les divers services des Nations unies, et notamment par la F. A. O.

A titre d'exemple, nous pouvons citer le rapport de la commission économique pour l'Europe (Genève 1953). On trouve dans ce rapport de nombreux tableaux consacrés aux pays européens. Nous voyons, par exemple dans le tableau n° 6 (reproduit ci-après) qui met en parallèle la population agricole en pourcentage de la population totale et le revenu de l'agriculture en pourcentage du revenu national.

Ce tableau nous montre que dans tous les pays, sauf pour le Danemark qui constitue une exception, le pourcentage du revenu national reçu par l'agriculteur est plus faible que le pourcentage de la population agricole dans la population totale.

Dans la plupart des pays, l'écart s'est encore accentué de 1938 à 1950.

TABLEAU N° 6

Agriculture dans l'économie nationale: population et revenu.

PAYS	POPULATION agricole en pourcentage de la population totale.	POURCENTAGE du revenu national reçu par l'agriculture.		
	Pourcentage.	Avant guerre.	1948	1950
Belgique	18	»	»	8,7
France	26	21,8	17	(16)
Irlande	49	26	31,2	30,5
Luxembourg	17	»	»	12,7
Hollande	20	10,3	11,9	(13)
Suisse	20	15,2	»	12,3
Royaume-Uni	5,5	2,5	5,2	5,1
Danemark	21	22,3	20,7	21,9
Finlande	(50)	»	31,9	24,9
Norvège	22	»	15,8	14,5
Suède	25	»	»	(13)
Allemagne de l'Ouest.	15	13,4	11,9	12,1
Grèce	59	40,3	40,4	(35)
Italie	42	29,1	35,8	29,5

Commission économique pour l'Europe, F. A. O., Genève 1953.

b) *Le cas des salaires agricoles.*

Que les salaires soient établis par contrat ou par réglementation légale, de tout temps un décalage a existé entre les salaires agricoles et les salaires non agricoles.

Déjà, avant la guerre de 1914-1918, Souchon avait dressé le tableau suivant qui prenait comme exemples des régions fort diverses, à une époque où les salaires étaient vraiment établis par la « libre volonté » des parties.

TABLEAU N° 7

DÉPARTEMENTS	SALAIRES des ouvriers agricoles non nourris.	SALAIRES MOYENS dans chaque chef-lieu de départements pour un ensemble de 34 professions urbaines.
	Francs.	Francs.
Allier	3,50 à 4,50	4,50
Alpes (Hautes-)	3,50 à 5	3,9
Calvados	3 à 4	4,90
Charente-Maritime	3 à 4	4,80
Doubs	4 à 5	4,98
Drôme	3 à 2,54	4,94
Finistère	2 à 3,50	4,93
Gers	3 à 4	3,55
Hérault	2,75 à 5	4,82
Ille-et-Vilaine	2,25 à 5	4,77
Indre-et-Loire	3 à 4,75	5,42
Jura	3,50 à 3,75	4,78
Loir-et-Cher	3,50 à 3,75	4,11
Lot	2,50 à 3,50	3,50
Lot-et-Garonne	4 à 5	4,25
Meuse	2,50 à 4	5,43
Pyrénées (Hautes-)	2,75 à 4	4,61

Souchon notait alors que, le plus souvent, les salaires agricoles les plus élevés, ceux de la période d'été, restent en dessous de la moyenne ou l'atteignent à peine.

La situation n'a guère changé malgré l'évolution contemporaine de la notion de salaire. Quand, à partir de 1939, les salaires ont été débloqués, les arrêtés préfectoraux ont, à peu près partout, fixé les salaires agricoles à un niveau inférieur à celui des salaires des autres professions.

Le phénomène a persisté quand la loi du 11 février 1950 est venue rendre la liberté aux salaires, tout en l'assortissant au plafond inférieur représenté par le salaire minimum interprofessionnel garanti. Le décalage apparaît de nos jours sur un double plan sur celui du S. M. I. G., et sur celui des salaires conventionnels.

C'est ainsi que le personnel des organismes professionnels (coopératives, mutuelles, etc.), les salariés des artisans ruraux et ceux des établissements agricoles occupant un emploi à caractère interprofessionnel bénéficient du S. M. I. G. général. En revanche, les salariés agricoles proprement dits se sont vu attribuer un S. M. I. G. horaire fixé à un niveau plus bas. Au 1er janvier 1958 les décalages, en prenant les deux zones extrêmes, étaient les suivants : pour la zone zéro : 149,25 contre 124,55 et pour la zone la plus défavorisée : 137,70 contre 101,30.

Quant aux salaires réels, découlant des contrats de travail, ils présentent une dispersion analogue. Voici, d'après l'I. N. S. E. E., la comparaison des salaires mensuels nets d'après les branches d'activité en 1953 et 1957.

TABLEAU N° 8

	OUVRIERS QUALIFIÉS	MANŒUVRES et ouvriers agricoles.
Agriculture :		
1953	22.730	18.940
1957	29.010	24.830
Industrie région parisienne :		
1953	33.407	14.352
1957	41.950	35.000
Mines :		
1953	38.850	27.850
1957	50.790	38.225

I. N. S. E. E. Etudes statistiques, décembre 1956.

Il semble donc que, toutes réserves faites sur l'interprétation des chiffres, un fait statistique de portée très générale semble admis aujourd'hui par tous les auteurs : le revenu moyen des agriculteurs est inférieur au revenu moyen national (1).

Ecarts moyens entre les revenus par personne dans l'agriculture et dans les autres secteurs, d'après les statistiques du revenu national et d'après les taux moyens de salaire de l'agriculture et de l'industrie.

(1) Les études de la F. A. O. nous montrent que l'infériorité relative des salaires agricoles est un phénomène très général.

PAYS	FACTEUR DE DISPARITÉ D'APRÈS : Statistique nationale du revenu.	Taux de salaire.
Australie	1,4	1,1
Nouvelle-Zélande	1,1	0,7
Ceylan	1,1	0,6
Danemark	0,8	0,7
Royaume-Uni	0,8	0,6
Allemagne occidentale	0,6	0,6
Autriche	0,7	0,6
Canada	0,7	0,6
Irlande	0,7	0,5
Belgique	0,6	0,8
Colombie	0,6	0,5
Japon	0,6	0,4
Suède	0,5	0,7
Norvège	0,5	0,7
Finlande	0,4	0,6
Inde	0,4	0,3
Etats-Unis	0,3	0,4
Philippines	0,3	0,4

La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 1959, F. A. O., Rome.

Cependant, quand on entre dans le détail de l'analyse, on s'aperçoit vite que cette conclusion est essentiellement contingente et n'est ni permanente, ni universelle.

c) *Le déclin progressif des revenus agricoles.*

C. Clarck, cité par M. Latil, constate que le revenu agricole par tête, dans certains pays, était supérieur au revenu non agricole surtout quand on calcule l'autoconsommation aux prix du détail.

Tel était le cas au début du xxe siècle, en Italie, en Norvège, au Japon. Mais avec le temps, le rapport diminue peu à peu, au détriment du revenu agricole qui perd son importance relative, à l'égard des autres revenus.

Voici quelques autres estimations de revenus relatifs indiqués par M. C. Clarck :

TABLEAU N° 9

PAYS	ANNÉE	REVENU IMPUTÉ Exclu.	Inclus.
Italie	1914	0,90	1,31
	1938	0,89	1,06
Norvège	1890	0,82	1,53
	1935	0,48	0,69
Japon	1919	1	1,60
	1936	0,60	0,85
Allemagne	1927	0,75	»
Canada	1919-1928	0,65	0,80
	1929-1938	0,43	0,51

L'étude des revenus départementaux dans le cas particulier de la France confirme l'observation précédente. D'après les travaux de Mlle Delafortrie et de Mlle Morice, la hiérarchie des revenus s'est modifiée dans notre pays de 1864 à 1954.

La disparité des revenus par producteur, qui est aujourd'hui défavorable aux agriculteurs, leur était favorable au siècle dernier.

TABLEAU N° 10

Revenu moyen par producteur (francs).

	1864	1954
Personnes actives agricoles	955	333.000
Personnes actives non agricoles	684	495.000
Salariés	496	399.000

Revenus départementaux, op. cit. pp. 217 et 273.

Le revenu moyen par personne active agricole était supérieur en 1864 de 50 p. 100 environ au revenu moyen par personne active non-agricole, et, à cette époque, le revenu de l'agriculteur doublait, à peu près, celui du salarié. La hiérarchie se trouve aujourd'hui bouleversée. Le revenu moyen par personne active dans l'agriculture est sensiblement inférieur au revenu moyen des autres activités.

Tout se passe comme si le revenu moyen par travailleur avait progressé lentement dans l'agriculture et très vite en dehors de l'agriculture. En effet, les calculs effectués par les auteurs déjà cités (Mlles Delafortrie et Morice) font apparaître entre 1864 et 1954 des taux d'accroissement bien différents.

Le revenu par personne active résulte de l'évolution de deux termes : le revenu total et le nombre de personnes actives.

Or, la comparaison de 1864 et 1954 se traduit par les taux d'augmentation suivants :

— indice du revenu total des exploitations agricoles : 79 ;
— indice du nombre de personnes actives dans l'agriculture : 55 ;
— indice du revenu par personne active agricole : 144.

Dans le même intervalle (1864-1954), nous enregistrons l'évolution indiciaire suivante :

— indice du salaire moyen : 338 ;
— indice du revenu disponible par habitant : 225.

En moins de cent ans, en France, les agriculteurs ont perdu la place qu'ils occupaient dans la hiérarchie des revenus et qui était la première. Ils ont progressé avec l'indice 144, alors que le revenu moyen progressait avec l'indice 221 et que celui des salaires bénéficiait de l'indice 338.

Il semble que le mouvement de recul se poursuit actuellement plus ou moins vite selon les années, mais d'une manière indiscutable sur dix ou vingt ans. Telle est l'opinion exprimée par M. Klatzmann :

« En arrondissant largement, on peut donc dire que le revenu moyen par agriculteur a été multiplié par 40 environ depuis 1938, tandis que le coefficient correspondant serait de l'ordre de 50 pour le reste de l'économie (et un peu plus de 45 pour l'ensemble de la population). En francs constants, le revenu par agriculteur aurait été accru de 25 p. 100 environ, contre 60 à 70 p. 100 pour l'ensemble des non-agriculteurs.

« Quelles que soient les réserves qu'appellent les calculs ci-dessus, l'écart semble trop important pour qu'il puisse être dû uniquement à l'accumulation des erreurs. On est donc bien en droit de dire que, depuis 1958, le revenu moyen par personne a sans doute moins augmenté dans l'agriculture que dans les autres secteurs de l'économie. Mais l'incertitude des données numériques que l'on doit utiliser est beaucoup plus grande pour que l'on puisse se permettre de mesurer l'importance de l'écart (1) ».

Dans la mesure où la répartition des richesses est question de force entre les groupes sociaux, il n'est pas sans intérêt de noter que les agriculteurs sont aujourd'hui moins nombreux et moins jeunes qu'autrefois, ce qui risque — l'effet devenant la cause — d'accentuer encore, à leur détriment, la disparité des revenus. Cependant, nous devons observer que l'évolution que nous venons d'analyser n'est pas uniforme dans toutes les régions. L'étude des revenus départementaux nous montre, en effet, que dans certaines régions les revenus agricoles gardent encore la première place par rapport aux autres revenus.

(1) L'évolution des revenus agricoles, Etudes et conjoncture, déc. 1959, p. 1067.

TABLEAU N° 11

Revenus départementaux.

	1954 (1.000 FRANCS)			
	Nord.	Rhône.	Pyrénées-Orientales.	Drôme.
Revenu par personne active agricole	692	272	706	210
Revenu par personne active non agricole	609	542	468	436

Le déclassement relatif de l'agriculture n'est donc pas un phénomène général également intense dans toute la France, comme dans tous les autres pays : son importance varie de nation à nation, de province à province.

Les observations qui précèdent partent de l'analyse des tableaux statistiques. On peut se demander si nous n'accordons pas trop d'importance à des chiffres dont nous avons vu la fragilité au début même de cette étude. L'objection n'est pas décisive. La concordance des résultats ne peut pas être une simple coïncidence, quand la coïncidence se répète elle devient probabilité. Au demeurant, nous pouvons considérer que la faiblesse relative et croissante des revenus agricoles ne résulte pas d'une mesure au sens métrique du mot, mais qu'il s'agit là d'une simple hypothèse suggérée par des statistiques, dont chacune prise isolément, est discutable, mais dont la convergence est impressionnante.

Nous allons tirer les conséquences d'une telle hypothèse et confronter ces conséquences avec la réalité. Nous allons voir que les revenus des ménages d'agriculteurs malgré l'appoint de revenus non agricoles sont encore très bas.

2° LES CONSÉQUENCES DE LA FAIBLESSE RELATIVE DES REVENUS AGRICOLES

Si les revenus agricoles sont, en moyenne, plus faibles que les autres revenus, cette disparité doit entraîner un certain nombre de conséquences économiques et sociales.

On peut d'abord penser que les ménages disposant de revenus inférieurs à la moyenne (malgré l'appoint des revenus non agricoles) ne peuvent faire que des dépenses également inférieures à la moyenne ; c'est ce que nous allons vérifier.

On peut penser ensuite, que les travailleurs doivent abandonner plus ou moins vite un travail mal payé en faveur d'un travail mieux payé, c'est le problème des transferts professionnels.

a) *La dépense des agriculteurs.*

Les statistiques que nous avons étudiées nous indiquent que l'activité agricole est moins bien rémunérée en moyenne que l'activité non agricole. On peut en conclure que les régions ayant une forte activité agricole ne disposent que de revenus minorés et ne peuvent supporter que des dépenses moindres que les régions à faible activité agricole. Il est possible de vérifier la conclusion précédente grâce aux statistiques de l'I. N. S. E. E. Nous disposons, en effet, d'un tableau qui nous donne un indice départemental de la dépense moyenne. Nous connaissons aussi par département le nombre total de personnes actives et le nombre de personnes actives dans l'agriculture. Il est donc facile de mettre en parallèle deux séries numériques des chiffres départementaux. La première de ces séries représente la dépense moyenne par département, la seconde de ces séries représente le taux d'activité agricole par département (1). La comparaison des deux séries fait apparaître une corrélation négative significative :

$$R = -0{,}59.$$

(1) Voir annexe III.

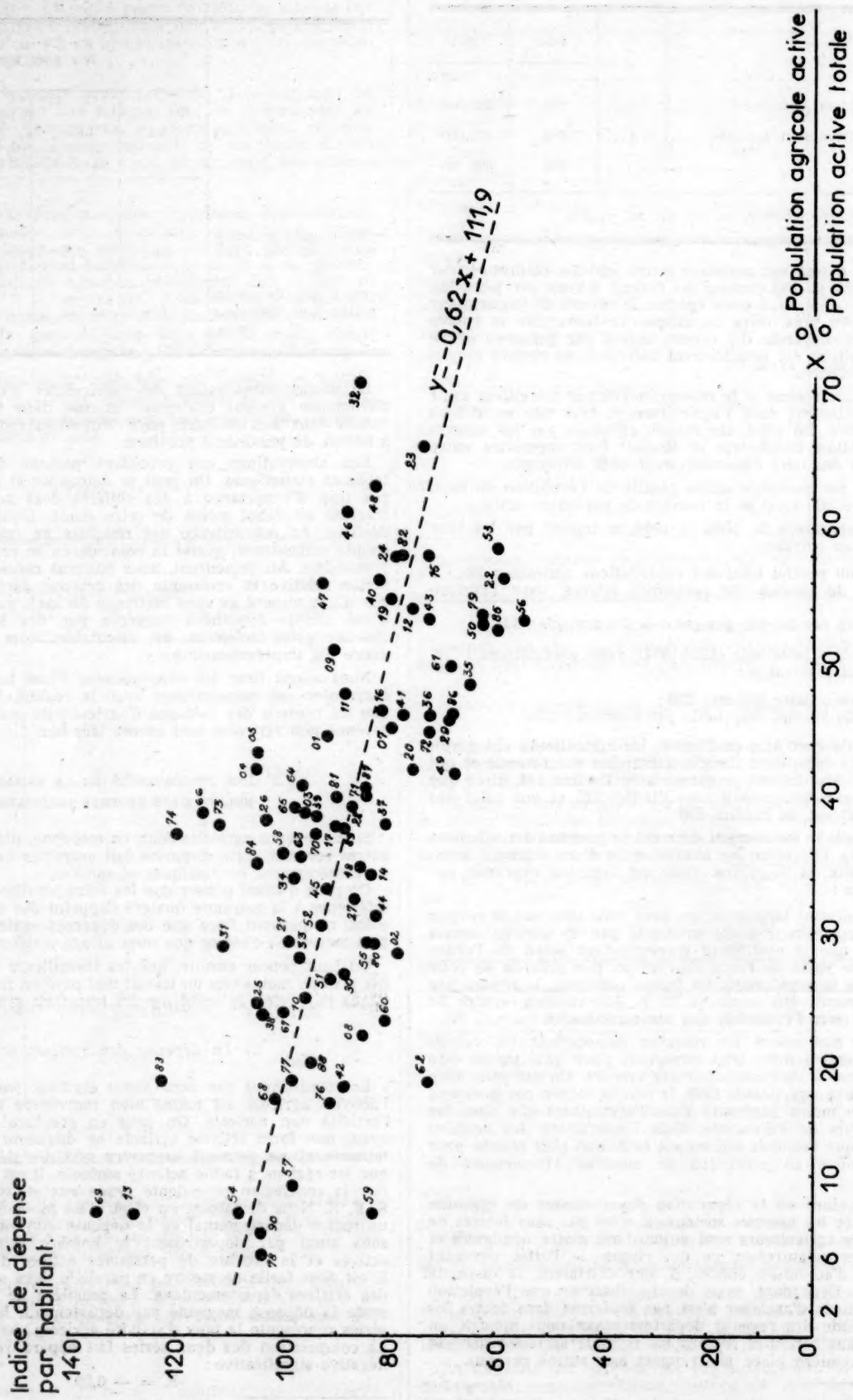
Y
Indice de dépense par habitant.
140
120
100
80
60
40
20
0
2
6
10
20
30
40
50
60
70
X %
Population agricole active
Population active totale
y = -0,62x + 111,9

On voit donc que la dépense moyenne par habitant tend à diminuer à mesure que l'activité agricole prend plus d'importance. Cette constatation est bien en accord avec l'hypothèse de la faiblesse relative des revenus agricoles.

On peut reprocher à l'indice de la dépense que nous utilisons de ne pas être, par sa structure, représentatif de l'ensemble de la dépense ; si ce reproche était fondé, il faudrait conclure que pour les consommations représentées par l'indice la dépense des populations en majorité agricoles est plus faible que celle des populations non agricoles. Mais nous disposons d'autres travaux qui nous incitent à généraliser une telle conclusion.

En effet, nous pouvons consulter d'autres études sur les dépenses des ménages notamment tous les travaux du C. R. E. D. O. C. dont certains sont reproduits dans l'annuaire de l'I. N. S. E. E. de 1959 (1).

Nous voyons, d'après ces travaux, que la consommation annuelle par personne en 1956 s'établit ainsi pour toute la France, en milliers de francs :

Ensemble des ménages	253,8
Ménages agricoles	194,4
Ménages ruraux non agricoles	216,3
Ménages urbains	293,8

L'étude des chiffres globaux montre donc l'infériorité manifeste des ménages agricoles.

Si nous examinons les statistiques régionales, nous constatons que partout les dépenses de consommation des ménages agricoles sont inférieures à la moyenne.

On constate même que, d'une façon générale, les dépenses des ménages agricoles sont inférieures aux dépenses des ménages ruraux non agricoles. Il y a cependant exception à cette dernière règle dans la région du Nord qui détient le record des dépenses de consommation pour les ménages agricoles avec 230.600 francs par personne et par an.

Les mêmes tableaux nous fournissent les dépenses selon les grandes catégories du budget familial. Nous voyons que l'infériorité des agriculteurs par rapport aux autres catégories est variable selon l'objet de la dépense.

Les dépenses pour l'alimentation des ménages agricoles sont inférieures à la moyenne de 10 p. 100, l'infériorité est de 28 p. 100 pour l'habillement, elle atteint 50 p. 100 pour la culture et les loisirs. Ces chiffres vérifient assez bien les lois d'Engel.

Si on examine la structure de la dépense des ménages agricoles, région par région, on constate que la dispersion est bien plus grande pour l'habillement, que pour l'alimentation et bien plus grande pour la culture et les loisirs que pour l'habillement.

TABLEAU N° 12

Différence moyenne des dépenses par objet dans les ménages agricoles selon les régions.

DÉSIGNATION	POURCENTAGE
Consommation alimentaire	8,5
Habillement	15
Culture et loisirs	29

L'étude du marché de l'automobile confirme la position désavantageuse des agriculteurs en tant qu'acheteurs.

En 1957, d'après l'annuaire de l'I. N. S. E. E., les agriculteurs qui représentent en France 27 p. 100 de la population active, achètent une proportion bien plus faible de véhicules, qu'il s'agisse de voitures de tourisme ou de camionnettes, qu'il s'agisse de véhicules neufs ou du marché de l'occasion :

— Achat de voitures neuves par les agriculteurs : 6 p. 100 ;

— Achat de voitures d'occasion par les agriculteurs : 10 p. 100 ;

— Achat de camionnettes neuves par les agriculteurs : 10 p. 100 ;

— Achat de camionnettes d'occasion par les agriculteurs : 10 p. 100.

Une thèse de la faculté de droit de Toulouse, en 1958, consacrée à l'étude du marché des voitures de tourisme en France depuis la guerre, illustre les observations précédentes et nous apprend que l'âge médian des voitures « neuves » c'est-à-dire des voitures qui ont été achetées neuves et qui n'ont pas été revendues par l'acquéreur primitif est très différent selon les catégories sociales considérées.

Age médian des voitures neuves.

Agriculteurs	60 mois.
Professions libérales et cadres	37 —
Commerçants	38 —
Médecins	30 —
Représentants	29 —
Ouvriers et employés	47 —
Ensemble	37 —

On voit que le renouvelement des voitures neuves est beaucoup plus long chez les agriculteurs que dans les autres catégories.

Certes, on peut penser que les agriculteurs ont moins besoin d'une voiture que les représentants de commerce, mais l'objection n'est guère valable pour la catégorie « ouvriers et employés ». De plus, les agriculteurs ont besoin de camionnettes et leurs achats de véhicules utilitaires sont inférieurs à la moyenne.

On peut dire, en conclusion que les agriculteurs achètent moins de véhicules de toutes catégories que les autres groupes sociaux.

Les agriculteurs achètent davantage de véhicules d'occasion que de véhicules neufs.

Quand les agriculteurs achètent des véhicules neufs, ils les gardent plus longtemps que les autres (1).

L'étude des statistiques internationales confirme l'étude des données françaises ; dans tous les pays, et notamment aux Etats-Unis, les dépenses des ménages agricoles sont inférieures aux dépenses des ménages non-agricoles et cette infériorité augmente à mesure que l'on passe de l'alimentation aux vêtements et à la culture.

D'après les chiffres du ministère de l'argiculture aux U. S. A. la situation comparée des agriculteurs aux non-agriculteurs se traduit par les pourcentages suivants :

— Confort (eau courante, électricité) : 25,9 p. 100 ;

— Soins médicaux : 56,9 p. 100 ;

— Education : 70,2 p. 100.

b) *L'épargne et l'agriculture.*

Il semble donc que les dépenses des agriculteurs sont plus faibles que celles des autres catégories socio-professionnelles. On pourrait penser que cela ne prouve pas nécessairement la faiblesse relative des revenus agricoles. Si les agriculteurs dépensent moins que les autres, c'est parce qu'ils *épargnent davantage* et cette thèse semble accréditée par toutes les légendes du bas de laine et des lessiveuses.

L'hypothèse de l'épargne agricole plus grande que l'épargne non agricole suppose que la propension à épargner est plus forte chez les agriculteurs que dans les autres groupes, alors que la propension à consommer serait dans une situation inverse.

On peut encore s'adresser aux statistiques pour chercher le bien-fondé de l'objection précédente. Malheureusement, nous n'avons pas de statistiques de l'épargne agricole. Cependant nous connaissons les revenus départementaux des valeurs mobilières tels qu'ils ont été établis par Mlle Delafortrie et Mlle Morice à partir des statistiques fiscales. Certes, il convient de rappeler que les statistiques fiscales ne représentent jamais qu'une partie de la réalité économique et les séries départementales qu'elles nous donnent appellent bien des réserves. Il n'est pas sûr que les revenus des valeurs mobilières établis par les auteurs précédents soient rigoureusement représentatifs du phénomène étudié ; nous les utiliserons faute de mieux.

En face de la série des revenus départementaux des valeurs mobilières nous inscrirons une autre série départementale, celle de l'activité agricole. Nous utiliserons pour cela le rapport du nombre de personnes actives de l'agriculture au nombre total de personnes actives du département.

Or, le calcul nous montre que les deux séries départementales présentent une corrélation négative très forte : $r = -0{,}81$.

Sous les réserves d'usage qu'il convient de faire concernant la corrélation, nous pouvons donc avancer que les régions les plus agricoles sont celles qui ont le moins de revenus mobiliers. Cette constatation ruine la théorie d'une agriculture accumulant la plus grosse partie de ses revenus sous forme d'épargne mobilière.

(1) L'enquête du C. R. E. D. O. C. a porté sur 5.000 ménages. L'échantillon a été établi par un tirage au sort à trois étages : canton, commune, logement.

(1) Thèse Ho Thoi Sang. — Le marché des voitures de tourisme en France, thèse droit, Toulouse 1958.

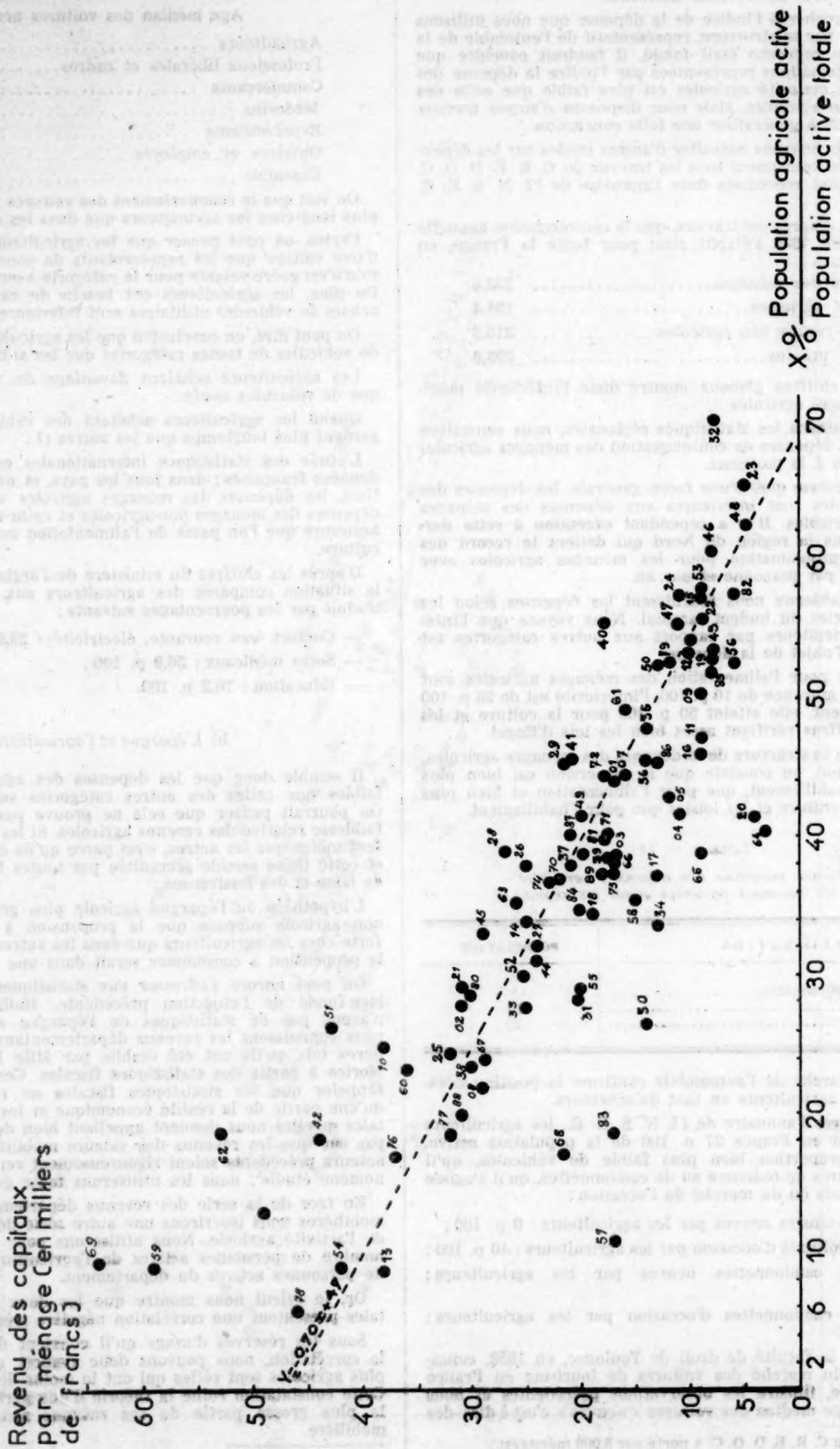
Y
Revenu des capitaux par ménage (en milliers de francs)
X %
Population agricole active / Population active totale

c) *L'exode rural.*

Le sujet est trop connu pour qu'il soit utile d'y insister. De recensement en recensement, le nombre d'agriculteurs va en diminuant. Il en résulte un recul encore plus rapide de la proportion des agriculteurs dans l'ensemble des personnes actives.

Nombre d'agriculteurs par 1.000 personnes actives.
1866 : 477 ; 1931 : 356 ; 1954 : 270.

Les tableaux départementaux de 1864 à 1954 nous donnent les indices de variation suivants (sur la base 1864 = 100):

Nombre d'habitants	113
Unité de consommation	116
Personnes actives de l'agriculture	55
Autres personnes actives	180
Salariés privés ou publics	134

Nous trouvons dans l'étude des revenus départementaux un graphique très significatif qui montre la liaison entre l'importance de l'exode et la faiblesse des revenus par département.

MIGRATIONS DE POPULATION & DISPARITES DE REVENUS

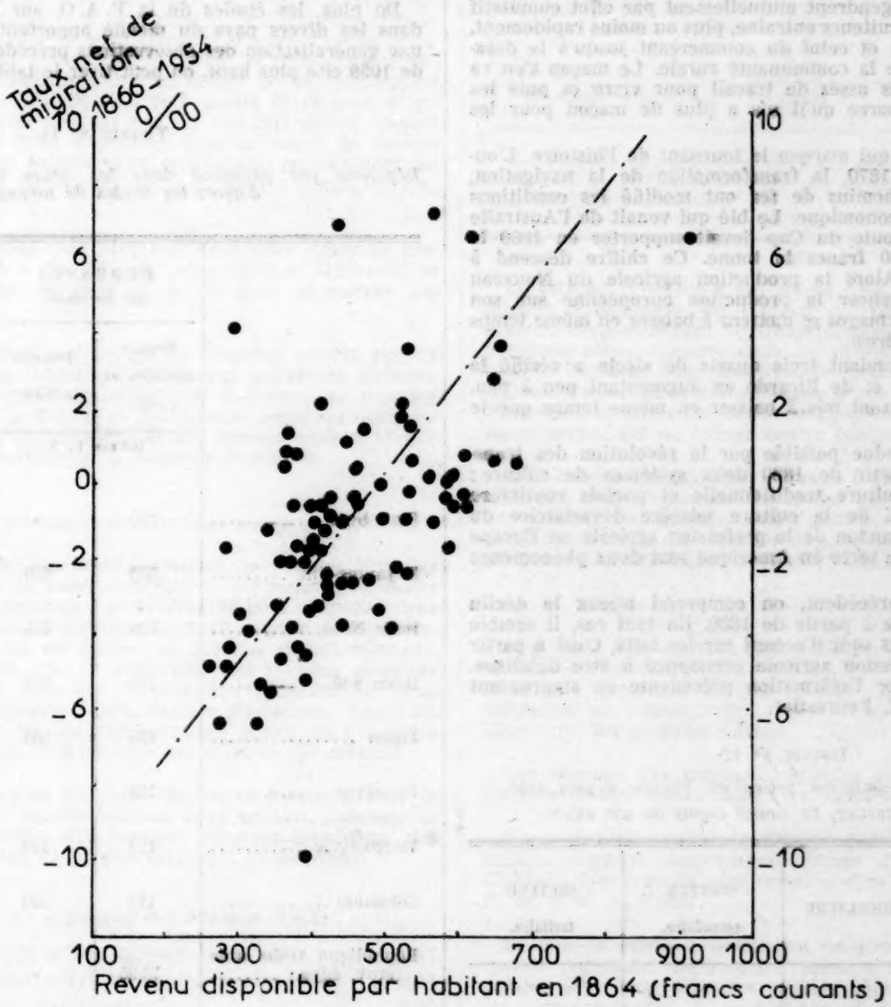

LES REVENUS DEPARTEMENTAUX EN 1864 & EN 1954

On pourrait être tenté d'objecter aux observations précédentes que l'exode rural,... étant un phénomène très général et très ancien, avait déjà commencé à une époque où les revenus agricoles étaient moins défavorisés qu'aujourd'hui par rapport aux revenus non agricoles.

On pourrait dire en effet : « Si l'exode rural prouve la faiblesse relative des revenus agricoles, pourquoi y avait-il exode à une époque où les revenus agricoles étaient en moyenne plus élevés que les autres ? »

L'objection est loin d'être décisive et repose sur une confusion. On confond exode rural et abandon de la profession agricole, le transfert géographique et le transfert professionnel.

En réalité, jusqu'en 1880, il n'y a pas eu d'une façon générale, en France, abandon de la profession agricole. Jusqu'à cette date, l'exode rural provient des excédents d'une population très prolifique qui ne trouve pas à s'employer sur place. Le réservoir est plein, l'eau passe par-dessus le déversoir. A partir de 1880, c'est tout autre chose, le réservoir se met à fuir et se vide progressivement jusqu'à assèchement complet de l'une de ses parties. Il y a alors non seulement exode rural, mais abandon de la profession agricole. Le transfert géographique a lieu en même temps que le transfert professionnel. Les deux phénomènes s'enchevêtrent et s'engendrent mutuellement par effet cumulatif car le départ des agriculteurs entraîne, plus ou moins rapidement, le départ de l'artisan et celui du commerçant jusqu'à la désagrégation complète de la communauté rurale. Le maçon s'en va parce qu'il n'y a plus assez de travail pour vivre et puis les maisons s'écroulent parce qu'il n'y a plus de maçon pour les réparer.

Or, c'est bien 1880 qui marque le tournant de l'histoire. L'ouverture de Suez en 1870, la transformation de la navigation, la construction de chemins de fer ont modifié les conditions générales de la vie économique. Le blé qui venait de l'Australie à Liverpool par la route du Cap devait supporter en 1860 le fret prohibitif de 560 francs la tonne. Ce chiffre descend à 60 francs en 1880. Alors la production agricole du Nouveau Monde vient concurrencer la production européenne sur son propre terrain. Les fermages se mettent à baisser en même temps que les valeurs foncières.

La rente du sol pendant trois quarts de siècle a vérifié la prophétie de Malthus et de Ricardo en augmentant peu à peu. Puis les fermages se sont mis à baisser en même temps que le prix de la terre.

La concurrence rendue possible par la révolution des transports a opposé à partir de 1880 deux systèmes de culture : celui de la vieille culture traditionnelle et parfois routinière de l'Europe, et celui de la culture minière dévastatrice du Nouveau Monde. L'abandon de la profession agricole en Europe et la dégradation de la terre en Amérique sont deux phénomènes liés.

Avec le schéma précédent, on comprend mieux le déclin relatif de l'agriculture à partir de 1880. En tout cas, il semble bien que les historiens sont d'accord sur les faits. C'est à partir de 1880 que la profession agricole commence à être délaissée. Nous pouvons illustrer l'affirmation précédente en empruntant quelques chiffres à M. Fourastier.

TABLEAU N° 12

Evolution de la population active en France depuis 1856.
D'après M. Fourastier, *Le Grand espoir du XXe siècle.*

ANNÉES	AGRICULTURE	SECTEUR secondaire.	SECTEUR tertiaire.
1856	53	»	»
1866	52	»	»
1876	53	»	»
1881	53	»	»
1886	48	»	»
1901	45 (42 ?)	30	28
1906	46	»	»
1911	44	»	»
1921	42	32	26
1931	36	35	29
1936	36	33	31
1951	35	30	35

En conclusion, nous pouvons dire que la plupart des travaux consacrés à l'exode rural confirment l'importance et la continuité du phénomène au cours de la période récente. L'agriculture perd peu à peu ses travailleurs au profit des autres secteurs du pays. Ce qui est vrai en France, l'est aussi dans les autres nations. M. Latil note qu'aux Etats-Unis, en 1951, 15 p. 100 de la population vit de l'agriculture et qu'au cours des dix dernières années cette proportion a reculé de 22 p. 100 à 15 p. 100, ce qui souligne la rapidité du phénomène.

***

Nous retiendrons, en conclusion, qu'une série de faits bien établis et très généraux, en particulier le bilan négatif des transferts professionnels et l'analyse des dépenses par ménage, s'accordent avec les statistiques directes des revenus pour nous permettre d'affirmer que les revenus agricoles (revenus d'activité ou revenus de ménage) sont inférieurs, en moyenne, aux revenus non agricoles et que l'écart tend actuellement à augmenter.

De plus, les études de la F. A. O. sur les revenus agricoles dans les divers pays du monde apportent une confirmation et une généralisation des observations précédentes. Dans le rapport de 1959 cité plus haut, on peut tirer le tableau ci-dessous :

TABLEAU N° 14

Dépenses par personne dans les zones agricoles et urbaines, d'après les études de ménage (1).

	DÉPENSES par personne.		DISPARITÉ campagne/ville.	DISPARITÉ ressortant des statistiques du revenu.
	Ménages agricoles ou ruraux.	Ménages urbains.		
	Dollars U. S.		Coefficient.	
Etats-Unis	990	»	0,6	0,3
Royaume-Uni	590	620	1	0,8
Italie Nord	320	455	0,7	0,5
Italie Sud	235	310	0,7	
Japon	135	160	0,9	0,6
Jamaïque	135	»	»	0,4
Yougoslavie	120	140	0,8	0,3
Colombie	110	320	0,4	0,6
République arabe unie (prov. égyp.)	70-95	»	»	0,3
Ghana	65	75-125	»	»
Côte d'Ivoire	100	»	»	»
Thaïlande	65	»	»	0,5
Inde	60	90	0,7	0,4

(1) La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 1959, F. A. O., p. 110.

On peut lire dans le rapport (p. 105) :

« La conclusion générale qui se dégage de cette étude est que, sauf dans un très petit nombre de pays (pour la plupart exportateurs agricoles), les revenus agricoles sont nettement inférieurs, en moyenne, aux revenus urbains. Si l'on prend pour base de comparaison la production individuelle dans l'agriculture et dans les autres secteurs économiques, l'écart apparaît un peu plus grand que si l'on se fonde sur l'étude des budgets familiaux, en bonne partie pour la raison que beaucoup de ménages d'agriculteurs ont des sources de revenu en dehors de l'agriculture. Dans beaucoup de pays néanmoins la disparité est de l'ordre de 25 à 50 p. 100, parfois plus ».

B. — La dispersion des revenus agricoles.

Une moyenne recouvre une réalité plus ou moins dispersée. Les économistes et statisticiens qui ont étudié les revenus agricoles ont essayé de découvrir sous les courbes globales la dispersion plus ou moins grande des revenus des agriculteurs.

Ce problème se heurte à une difficulté qui tient à la définition de l'exploitation agricole et à la définition de l'activité agricole. M. Marc Latil fait observer qu'il convient d'écarter de la population agricole « les pseudo-exploitations », c'est-à-dire celles qui ne sont que le complément d'un métier ou le complément d'une retraite. Il en est ainsi d'un petit jardin familial ou d'une vigne qui sont cultivés souvent par un non-agriculteur. Cependant, on n'a pas le droit d'éliminer dans le calcul du revenu moyen « les petites exploitations misérables particulièrement nombreuses dans les régions arriérées du pays » (Latil, *op. cit.*, page 240).

M. Latil fait observer très justement que toute unité de production appartenant à des mondes économiques différents se trouve en concurrence du moment qu'elle livre au marché des produits semblables.

Les statistiques agricoles n'ont pas été dressées, pour la plupart du moins, en vue de l'analyse détaillée des grandeurs globales. Il est cependant possible de rechercher à travers les données dont nous disposons la dispersion des revenus agricoles selon les régions et selon les exploitations. Nous verrons également que les salaires agricoles obéissent à la même dispersion.

1° La dispersion des revenus agricoles selon les régions

Tous les auteurs qui ont tenté d'analyser les revenus agricoles globaux ont abouti à la même conclusion : *les revenus agricoles sont extrêmement dispersés, probablement plus dispersés que les autres revenus.* Le phénomène apparaît comme particulièrement important quand on étudie les revenus départementaux. On constate, en effet, que la dispersion des revenus agricoles est plus grande que celle des revenus non agricoles. On peut faire la même constatation qu'il s'agisse du revenu d'activité, c'est-à-dire de la production par personne active ou par unité de travail agricole, ou qu'il s'agisse des revenus par ménage.

Le calcul des revenus d'activité que nous trouvons dans le tableau des revenus départementaux nous permet d'obtenir le coefficient de dispersion des revenus départementaux ou des revenus régionaux (écart type par rapport à la moyenne).

Dispersion (1) régionale des revenus (1954).

Revenu par personne active agricole	0,27
Revenu par personne active non agricole	0,14
Revenu par unité de travail agricole	0,25
Revenu par unité de travail non agricole	0,07

Le calcul de la dispersion du revenu brut par hectare selon les régions nous conduit à des coefficients aussi élevés que ceux qui caractérisent la dispersion par unité de travail. Qu'il s'agisse du facteur terre ou du facteur travail, la productivité moyenne est très variable d'une région à l'autre.

Si nous élargissons notre enquête à l'étude des statistiques internationales, nous constatons une nouvelle fois l'extrême dispersion des revenus agricoles. Cette dispersion est toujours plus grande que celle des revenus industriels.

(1) La dispersion est mesurée par le coefficient de variation, c'est-à-dire l'écart type divisé par la moyenne.

Tableau n° 15

Produit net par tête de population active agricole.

1950

PAYS	PRODUIT NET agricole (millions dollars U. S.).	POPULATION active agricole (***) (1).	PRODUIT NET par tête de population active agricole.
Royaume-Uni	1,836	1,197	1,550
Belgique	534	412	1,300
Danemark	658	539	1,200
Suisse	436	380	1.150
Suède	526	615	850
Hollande	641	758	850
Luxembourg	29	35	850
Norvège	167	298	550
France	4,136	7,480	550
Irlande	321	594	550
Allemagne de l'Ouest	2,747	5,114	550
Grèce	571	1,436	400
Finlande	346	(1,030)	350
Italie	3,283	9,534	350
Total des 14 pays	16,231	29,422	550

(1) La population active agricole est prise dans l'annuaire statistique de la F. A. O., complété par des informations récentes obtenues des statistiques nationales.

Le tableau ci-dessus a été relevé dans le rapport de la Commission économique de Genève de 1953. Les chiffres, déjà anciens, nous montrent l'extrême dispersion du produit net par personne active agricole dans les divers pays de l'Europe. Au bas de l'échelle nous trouvons la Grèce et la Finlande avec 350 dollars par an et par personne active. A l'autre extrémité, le Royaume-Uni arrive en tête avec 1.550 dollars par an et par personne active, soit un revenu quatre fois plus élevé (1).

Quand nous passons des revenus d'activité aux revenus des ménages, nous constatons le même phénomène : la dispersion des revenus des agriculteurs est plus forte que celle des autres ménages. L'étude des revenus départementaux, déjà citée, nous permet encore une fois de faire la comparaison (p. 273).

Revenu moyen des ménages par région.

Ecart-type des revenus par ménage dont le chef est agriculteur	0,33
Ecart-type des revenus par ménage dont le chef est industriel ou commerçant	0,18
Ecart-type des salaires moyens	0,19

Les revenus des ménages agricoles sont plus dispersés que les revenus des autres catégories sociales.

Nous pouvons recouper l'observation précédente grâce au tableau consacré aux consommations d'après les travaux du CREDOC. Ces travaux sont résumés dans le dernier annuaire de l'I. N. S. E. E. (1959).

Si nous calculons le coefficient de dispersion pour la consommation régionale moyenne par ménage nous obtenons une dispersion plus forte pour les ménages des agriculteurs que pour les autres ménages. Il semble que, d'une région à l'autre, les dépenses des agriculteurs subissent une dispersion plus grande que celle des autres catégories socio-professionnelles. Une telle observation est en accord avec une dispersion plus grande des revenus agricoles. Les revenus agricoles étant plus éparpillés d'une région à l'autre que les autres revenus, nous retrouvons cet éparpillement dans les consommations régionales moyennes des agriculteurs.

(1) Le revenu national divisé par le nombre d'habitants ou par le nombre de personnes actives ne fait pas apparaître en général une si grande dispersion. En 1958 le revenu national en Grande-Bretagne est estimé à 20 millions de livres pour 24 millions de personnes actives. Pendant la même année, le revenu national italien est de 13 millions de lires pour 20,7 millions de personnes actives. Le revenu moyen par personne active dans ces deux pays est dans le rapport 0,4 contre 0,2 pour le revenu agricole.

Quand on analyse la dispersion des divers postes de la dépense régionale on constate que la dispersion va en croissant des dépenses alimentaires aux vêtements et des vêtements aux dépenses des agriculteurs. Ce sont les postes du budget qui subissent les plus forts déclassements, qui connaissent aussi le plus fortes variations de région à région.

La dispersion des revenus agricoles selon les régions n'est qu'un aspect des disparités régionales qui se trouvent accentuées par les disparités propres de l'agriculture.

La loi des rendements décroissants pourrait être invoquée à juste titre pour justifier la politique du développement régional qui tend à rééquilibrer les diverses parties de l'économie de la nation. On peut penser que, dans un pays comme la France, les investissements sont d'autant plus rentables qu'ils sont consentis sur des régions plus en retard. On peut le montrer en ce qui concerne l'emploi des engrais.

TABLEAU N° 16

Résultats d'un accroissement marginal de l'emploi des engrais azotés (France).

(Pour une unité d'azote supplémentaire.)

	ACCROISSEMENT de rendement en quintaux.	RENDEMENT MOYEN (1957) en quintaux.
Zone I	0,28	31,8
Zone II	0,45	23,7
Zone III	1,21	18

Zone I = 11 départements Nord: Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme.

Zone II = 12 départements Centre-Ouest: Aube, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Vienne, Yonne.

Zone III = 8 départements Sud-Ouest: Charente, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne.

2° LA DISPERSION DES SALAIRES AGRICOLES

Nous avons vu que les salaires agricoles, d'une façon moyenne, sont inférieurs aux autres salaires. Nous pouvons ajouter aussi qu'ils sont plus dispersés.

La diversité la plus typique des salaires agricoles est en réalité d'ordre géographique : pour un même travail et une qualification professionnelle identiques les salaires agricoles sont fort variables d'une région à une autre. La rémunération du travailleur est donc fonction de la nature de culture. Cela découle du tableau précédent dans lequel l'I. N. S. E. E. a calculé, en mars 1956, les « salaires bruts mensuels moyens en espèces et répartition (%) des salariés non membres de la famille selon les grandes régions géographiques, la qualification professionnelle et le mode de rémunération ».

TABLEAU N° 17

RÉGIONS	ENSEMBLE des salariés non membres de la famille.		SALARIÉS LOGÉS et nourris. Domestiques.		SALARIÉS LOGÉS et nourris. Servantes de ferme.		SALARIÉS logés seulement. Ouvriers spécialisés.	
	Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
Région parisienne.		26.980		17.710		16.740		30.270
Salaire moyen effectif en pourcentage	8,8		0,8		0,4		1,4	
Nord	15,4	21.190	2,3	14.910	0,5	12.980	2,4	26.970
Nord-Est	5,3	16.570	2	15.280	0,3	11.440	0,8	24.800
Centre-Est	5,5	13.440	2	13.220	0,2	9.330	0,3	21.800
Midi méditerranéen	13,2	19.210	1,6	12.610	0,2	10.830	3,1	20.930
Ouest	24,4	12.080	8,1	11.870	3,5	9.250	0,9	22.400
Centre	13,3	13.570	4,6	12.330	0,9	9.580	0,4	22.500
Sud-Ouest	24,1	13.940	4,2	9.510	0,4	7.970	3	17.410

Les cas extrêmes sautent aux yeux : pour les domestiques l'écart de 9.510 à 17.710 F, pour les servantes de ferme de 7.970 à 16.740 F, et pour les ouvriers spécialisés de 17.410 à 30.270 F.

Voici un autre exemple puisé à une source différente, et faisant apparaître les différences régionales de salaires horaires pour les mêmes catégories de travailleurs.

TABLEAU N° 18

DÉPARTEMENTS	DATE de l'accord de salaire.	CATÉGORIES PROFESSIONNELLES Domestique.	Charretier.	Tract.	Vacher.
Gers	12 juin 1954 et 4 juin 1955	96	100	104	104
Gard	7 septembre 1956:				
	1re zone	109	»	116,60	134,4
	2e zone	115	»	128	147,2
	3e zone	120	»	134,4	153,6
Saône-et-Loire.	5 janvier 1956 et 9 février 1956	93,5	102	102	114,75
Seine-et-Oise..	13 mars 1956	110	115	115	121

On peut noter que la décentralisation industrielle amorcée ces dernières années, qui, pour l'instant, a surtout joué au profit des départements de la région parisienne ou limitrophes, a entraîné dans ces régions des déplacements de main-d'œuvre agricole vers l'industrie. Ce déplacement a entraîné une augmentation des salaires dans le secteur agricole en raison de la tension du marché de l'emploi. Le phénomène est apparent pour les provinces où des centres d'attraction industrielle ont récemment été implantés. Dans le tableau ci-dessus, les salaires les plus élevés sont ceux du Gard : les chantiers de Marcoule, de la Compagnie nationale du Bas-Rhône et, d'une façon générale, ceux des grands travaux de la région (marché-gare de Nîmes, barrages, constructions scolaires) sont certainement pour quelque chose dans cette constatation. Il semble donc que la politique des aménagements régionaux ait une influence niveleuse sur le taux des salaires agricoles. Mais le décalage de ces derniers par rapport aux salaires non agricoles n'en subsiste pas moins, même dans les régions les plus progressistes.

Nous retiendrons seulement des observations précédentes que les salaires agricoles sont très variables d'une région à l'autre, plus dispersés que les autres salaires, et le phénomène est permanent si nous nous rapportons au tableau donné par Souchon. Nous voyons que les salaires agricoles, selon les régions, varient au début du XXe siècle de 2 F dans le Finistère à 5 F dans le Lot-et-Garonne ou dans les Hautes-Alpes ou dans l'Hérault, alors que la fourchette est bien moins ouverte, à la même époque, pour les autres professions, dont l'écart extrême va de 3,50 F à 5,40 F.

3° L'INÉGALITÉ DES REVENUS AGRICOLES

Les observations précédentes suggèrent une dispersion plus grande des revenus agricoles que des autres revenus, qu'il s'agisse des revenus d'activité ou des revenus de ménage. Nous pouvons avoir confirmation de ces conclusions par une étude directe de la dispersion des statistiques les plus variées. Nous utiliserons comme instrument de mesure de la dispersion l'indice d'inégalité du baron Mourre (1).

(1) Nous utilisons l'indice d'inégalité du baron Mourre à cause de sa simplicité. Rappelons qu'on le calcule en faisant le rapport de la somme des revenus qui dépassent la moyenne à la somme des revenus qui sont inférieurs à la moyenne. Divers auteurs ont proposé d'autres coefficients pour mesurer l'inégalité des revenus, par exemple Pareto ou Gibrat. Mais nous estimons inutile de recourir à un instrument de précision, étant donné le caractère approximatif et grossier de nos calculs.

Nous allons calculer cet indice d'inégalité pour trois séries statistiques qui proviennent de sources très différentes, qui représentent des phénomènes très différents mais qui ont pour caractère commun une assez grande précision dans le calcul :

— le revenu cadastral des exploitations françaises ;

— les livraisons de blé à l'O. N. I. C. dans les départements de la région du Nord ;

— la récolte des viticulteurs dans le département de l'Hérault.

1. *Cas du revenu cadastral.* — Nous avons utilisé le revenu cadastral qui sert de base au calcul des cotisations des allocations familiales et des cotisations vieillesse calculées par les caisses de mutualité sociale agricoles. L'indice d'inégalité du baron Mourre a pour valeur : indice = 303.

2. *Les livraisons de blé.* — Nous connaissons par les statistiques de l'O. N. I. C., les livraisons de blé agriculteur par agriculteur et par classe de livreur. Nous avons utilisé les statistiques des livraisons dans les onze départements de la zone Nord qui représentent les onze départements les plus céréaliers ; entendons par là que dans ces départements le rapport des surfaces cultivées en blé aux surfaces agricoles totales est plus élevé qu'ailleurs. On peut donc admettre que pour ces départements les livraisons de blé représentent un indice approximatif du revenu des exploitations agricoles. L'indice du baron Mourre s'établit dans ce cas : indice = 282.

3. *Les récoltes des viticulteurs* dans le département de l'Hérault.

Le département de l'Hérault est un département de monoculture viticole. Le vin constitue pour les producteurs dans la plupart des cas l'unique ressource de l'exploitation : la production viticole est donc dans ce département un bon indice de la situation relative des revenus dans les diverses exploitations. Dans ce cas, l'indice du baron Mourre prend la valeur : 1 = 308.

Il est frappant de constater que les trois indices précédents qui correspondent à des zones territoriales très différentes, qui se rapportent à des sources statistiques également très différentes sont cependant très voisins les uns des autres.

Dans la mesure où l'indice du baron Mourre traduit vraiment l'inégalité des revenus, nous pouvons affirmer que l'inégalité des revenus agricoles est très grande et tous les indices confirment d'une manière impressionnante cette affirmation.

Nous pouvons faire une comparaison avec l'inégalité des autres revenus de la nation, par exemple avec l'inégalité des salaires telle qu'on peut la calculer d'après les statistiques de l'institut national (1959). Si nous prenons le classement des salaires de 200.000 F par an à 6 millions de francs par an, ce classement portant sur 6 millions et demi d'intéressés, nous pouvons procéder au calcul de l'indice d'inégalité des salaires : indice = 127.

En conclusion nous pouvons affirmer que l'infériorité des revenus agricoles moyens par rapport à l'ensemble des autres revenus ne donne pas toute la complexité du problème agricole. Le caractère le plus important des revenus agricoles est probablement la dispersion extrême des composantes élémentaires dont l'ensemble constitue le revenu global. Cette conclusion est grave car elle signifie qu'il n'y a pas de solution simple aux problèmes de l'agriculture et que par exemple l'action sur les prix ne pourra résoudre à elle seule des difficultés qui tiennent avant tout à la structure interne du secteur étudié.

Un examen attentif des statistiques dont nous disposons nous montre que la dispersion des revenus agricoles qu'on peut constater à l'heure actuelle et qui est bien plus grande que celle des autres revenus ne se manifestait nullement au XXe siècle, à une époque où le revenu moyen agricole était plus élevé que le revenu moyen non agricole. En effet en utilisant les mêmes sources que plus haut (revenus départementaux) nous constatons que les revenus agricoles en 1864 ne sont pas plus dispersés que les revenus non agricoles.

La dispersion peut être mesurée comme nous l'avons déjà fait par le calcul de l'écart type.

Dispersion des revenus départementaux moyens en 1864. Ecart type des revenus par ménage dont le chef est agriculteur : 0,25.

Ecart type des revenus par ménage dont le chef de famille est industriel ou commerçant : 0,25.

Ecart type des salaires moyens départementaux : 0,28.

La dispersion des revenus agricoles s'est donc fortement accrue de 1864 à 1954 tandis qu'au cours de cette même période la dispersion des revenus non agricoles se réduisait sensiblement.

Il semble donc que le déclassement et la dispersion des revenus de l'agriculture ont évolué dans le même sens. On peut penser que nous nous trouvons devant deux aspects en quelque sorte complémentaires de déséquilibre croissant de notre économie :

Un déséquilibre de plus en plus grand entre les secteurs, un déséquilibre de plus en plus grand entre les régions. Les deux distorsions se superposent et s'amplifient mutuellement.

Nous pouvons nous demander si l'évolution des revenus agricoles obéit à une loi historique quelconque dont il conviendrait de trouver l'explication :

1° Pourquoi les revenus moyens de l'agriculture se sont-ils moins développés que les revenus moyens des autres activités ?

2° Pourquoi la dispersion des revenus agricoles est-elle allée en s'accentuant alors que, la dispersion des revenus non agricoles tendait à s'atténuer ?

Nous nous trouvons devant un difficile problème posé par un aspect particulier de la croissance économique. Il semble que le progrès économique ne se propage pas de la même façon dans le milieu agricole et dans les autres milieux comme si les structures offraient une résistance très inégale ici et là.

C. — Les fluctuations des revenus agricoles.

Nous allons revenir aux courbes globales pour étudier le comportement des revenus agricoles dans le temps. Il apparaît tout de suite à l'examen des séries chronologiques que le revenu de l'agriculture est plus fluctuant que celui du revenu global de la nation.

1° Le cas du revenu national

Au cours des dix dernières années, le revenu national au coût des facteurs, en francs constants, s'est élevé ; le revenu brut de l'agriculteur aussi. Mais on voit tout de suite que la montée du revenu national a été plus régulière autour de la pente moyenne tandis que le revenu agricole pour une ascension totale moins grande s'est élevé par à-coups (annexe I).

On peut traduire par des chiffres la différence d'allure de deux courbes. L'écart moyen à la tendance permet en effet de préciser l'irrégularité de la progression.

Ecart moyen à la tendance (en points de l'indice).

Production agricole : 3,6.
Production nationale : 1,7.

Evolution des revenus agricoles et non agricoles.

Source : I. N. S. E. E., Etudes et conjoncture, décembre 1959.

	Indice du revenu par personne active (agriculture).	Indice du produit par « non-agriculteur ».
	—	—
1949	100	100
1950	103	108
1951	97	111
1952	97	112
1953	106	117
1954	107	123
1955	113	129
1956	113	137
1957	125	142
1958	124	146

I. — *Revenu agricole par personne active :*

Droite d'ajustement : Y = 3 (t — 1949) + 95.
Ecart moyen = 3,6.

II. — *Revenu non agricole par personne active :*

Droite d'ajustement : Y = 5 (t — 1949) + 100.
Ecart moyen = 1,7.
(t étant le millésime.)

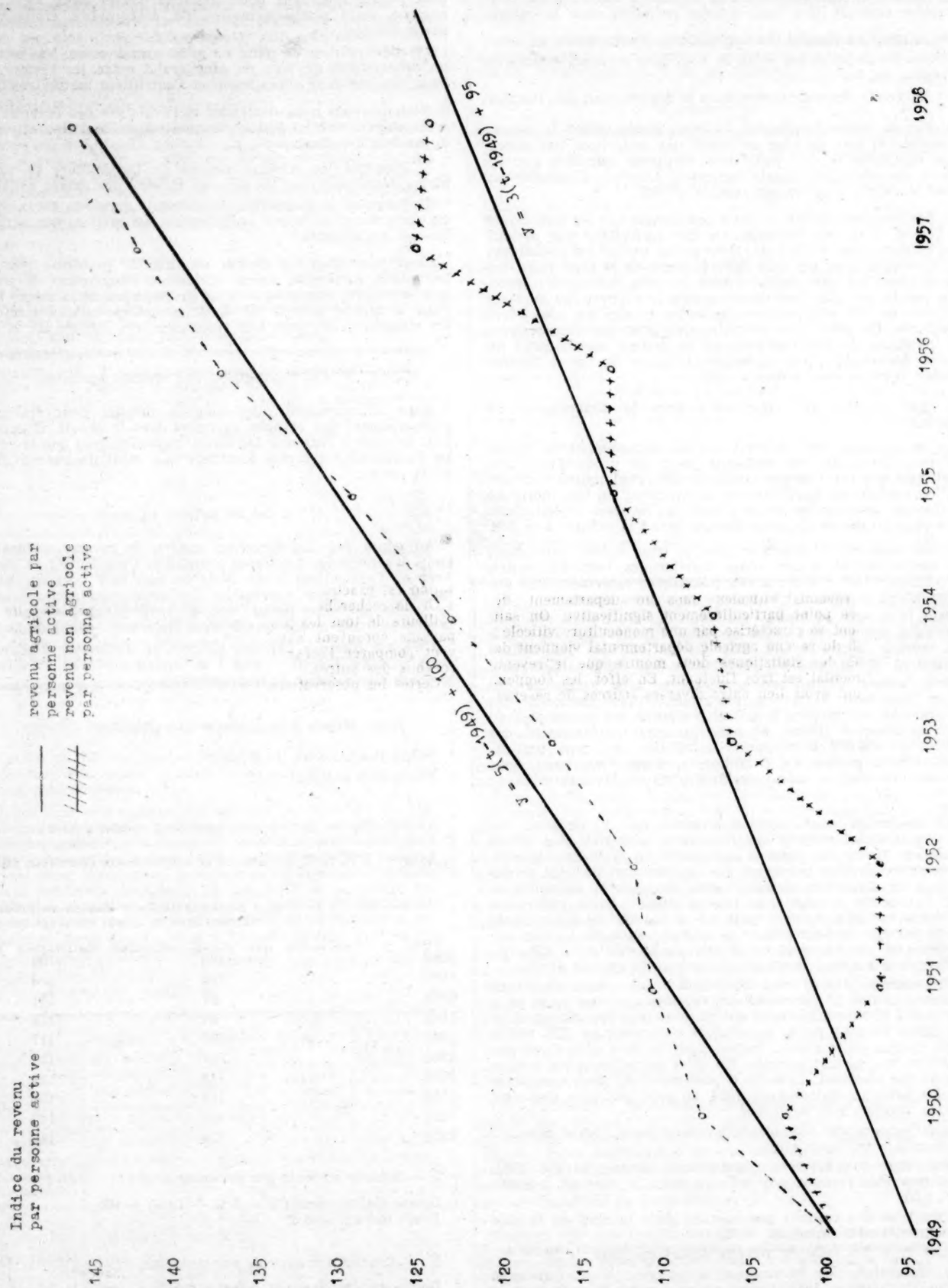
Indice du revenu
par personne active
revenu agricole par
personne active
revenu non agricole
par personne active
145
140
135
130
125
120
115
110
105
100
95
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
y = 5(t-1949) + 100
y = 3(t-1949) + 95

L'étude des statistiques étrangères confirme les constatations que nous venons de faire sur les statistiques françaises. Empruntons encore un tableau à la thèse de M. Latil.

TABLEAU N° 19

POURCENTAGE DE VARIATION d'une année à l'autre.	NOMBRE D'ANNÉES	
	Revenus non agricoles (1910-1944).	Revenus agricoles (1910-1945).
+ 30 et au-delà	»	3
+ 21 à + 30	2	3
+ 16 à + 20	6	2
+ 11 à + 15	4	3
+ 6 à + 10	8	7
0 ± 5	8	11
— 6 à — 10	2	»
— 11 à — 15	1	2
— 16 à — 20	2	1
— 21 à — 30	1	1
— 31 et encore moins	»	2
Variation moyenne	11,2 %	14 %

D'après Latil op. cit. p. 353) aux U. S. A. la variation annuelle moyenne a été de 14 p. 100, pour les revenus agricoles contre 11 p. 100 pour les autres revenus. On voit que dans la période étudiée les revenus agricoles ont connu 5 variations supérieures à 30 p. 100 (3 en plus et 2 en moins). Jamais les revenus non agricoles n'ont subi de variations d'une telle ampleur.

Le phénomène que nous venons de signaler serait encore plus accentué si on étudiait le revenu agricole dans un cadre territorial plus étroit, car la compensation géographique fait sentir son effet correcteur à mesure qu'on élargit le champ d'investigations.

2° LE CAS D'UN REVENU DÉPARTEMENTAL

L'étude des revenus viticoles dans le département de l'Hérault est à ce point particulièrement significative. On sait que ce département se caractérise par une monoculture viticole ; près de 90 p. 100 du revenu agricole départemental viennent de la vigne. L'étude des statistiques nous montre que le revenu viticole départemental est très fluctuant. En effet, les compensations ne peuvent avoir lieu entre diverses sources de revenus agricoles comme cela se produit dans les pays de polyculture.

Si on fait le calcul du revenu viticole départemental de l'Hérault, on obtient, en francs constants sur une période assez longue, des nombres qui varient souvent du simple au double.

TABLEAU N° 20

Le pouvoir d'achat des viticulteurs héraultais.

CAMPAGNE viticole.	QUANTITÉS vendues. (1).	PRIX à l'hectolitre. (2).	POUVOIR D'ACHAT	
			En francs. (3).	Corrigé. (4).
1919-1920	9,3	96,6	898,4	183
1920-1921	11,5	62,6	719,9	186
1921-1922	11,3	93,8	1.059,9	323
1922-1923	10,7	58,2	622,7	154
1923-1924	10,8	74,2	801,4	166
1924-1925	12,3	54,9	675,3	122
1925-1926	13,7	84,2	1.153,5	168
1926-1927	9,2	211	1.941,2	297
1927-1928	9,9	171,6	1.698,8	270
1928-1929	11,3	132,7	1.499,5	237
1929-1930	10,9	98,1	1.069,3	189
1930-1931	10,3	156,2	1.296,5	267
1931-1932	10,8	95	1.026	248
1932-1933	6,6	120,9	797,9	205
1933-1934	10	88,5	885	235
1934-1935	11,5	45,5	523,3	151
1935-1936	12,7	66,6	845,8	226
1936-1937	9,2	131,2	1.207	227
1937-1938	8,4	150,8	1.266,7	202

(1) Millions d'hectolitres.
(2) et (3) Valeur nominale en francs.
(4) Valeurs réelles corrigées par l'indice des prix de gros.

Le revenu viticole de l'Hérault, qui s'élève, en millions de francs de 1914, à 323 pour la campagne viticole 1921-1922, s'effondre à 122 pour la campagne 1924-1925. La recette monte de nouveau à 297 millions en 1926-1927 pour redescendre à 151 millions en 1934-1935.

On peut montrer que le revenu viticole du département de l'Hérault est un facteur important de la conjoncture économique départementale. Toutes les dépenses de consommation de ce département sont en corrélation étroite avec la recette monétaire des viticulteurs. On trouve une corrélation significative pour les biens de première nécessité, mais aussi pour les biens de luxe, pour les biens d'alimentation, mais aussi pour les biens durables. La corrélation est aussi très forte entre les investissements ou les dépenses d'exploitation de l'agriculteur et la recette monétaire.

L'examen des statistiques nous montre donc que les revenus agricoles sont plus fluctuants que les autres revenus. Cette instabilité s'explique par l'irrégularité des rendements annuels dans lesquels s'inscrivent tous les à-coups du climat, toutes les incertitudes de la biologie.

Les irrégularités de la production agricole, qui est destinée pour 90 p. 100 à l'alimentation humaine, viennent buter sur une demande le plus souvent peu élastique. Il en résulte de fortes variations de prix et bien souvent la recette de l'agriculteur vérifie la loi de King. Les récoltes pléthoriques ne donnent souvent qu'une recette médiocre. Au contraire, les récoltes déficitaires procurent aux producteurs les plus grosses recettes. En gros, les agriculteurs ont vu leur situation relative s'améliorer dans les périodes de pénurie alors que cette situation se dégrade dans les périodes d'abondance. L'histoire des vingt dernières années confirme amplement cette affirmation.

La fluctuation des revenus est un phénomène dangereux économiquement et socialement. Recevoir 200 au cours d'une année et 100 au cours de l'année suivante ne revient pas au même que recevoir 150 chaque année. Au cours des années fastes, le producteur s'habitue facilement à un niveau de dépense qui lui semble naturel et il ressent cruellement, avec un sentiment de frustration et de révolte, la baisse brutale de recette qui succède aux bonnes années.

L'irrégularité des revenus agricoles n'est certainement pas un facteur de progrès économique, encore moins un facteur de paix sociale. M. Romeuf faisait observer récemment que les revenus agricoles deviennent de plus en plus incertains, à mesure que l'agriculteur travaille davantage pour le marché, et l'observation est exacte.

Or, la recherche d'une plus grande sécurité par tous les travailleurs de tous les pays répond à un besoin universel que les paysans éprouvent aussi d'autant plus violemment qu'ils peuvent comparer l'inégalité de leurs revenus à la stabilité des revenus des autres.

Certes les observations précédentes doivent être nuancées car elles sont inégalement vraies selon les secteurs. Certaines productions ont fait l'objet de l'organisation du marché plus ou moins poussée (O. N. I. C.). Les dispositifs régulateurs ont été mis en place avec plus ou moins de bonheur pour certaines productions (statut viticole, Société interprofessionnelle du bétail et de la viande).

Cependant, en dépit de ces efforts d'organisation, les phénomènes globaux, vus à travers les statistiques d'ensemble, laissent apparaître le caractère très instable du revenu agricole total. Nous sommes en droit de conclure que les secteurs non protégés qui sont en général les moins bien connus statistiquement doivent être le siège de très fortes fluctuations annuelles.

CONCLUSION

Pour si imparfaites que soient certaines statistiques agricoles, les observations chiffrées dont nous disposons sont assez nombreuses — et surtout assez concordantes — pour nous permettre de dégager certaines conclusions essentielles sur les revenus agricoles :

1° Pris globalement, les revenus des agriculteurs sont en moyenne sensiblement plus bas que ceux des non-agriculteurs. Cette inégalité qui semble bien établie pour le revenu d'activité (revenu par personne active) semble établie aussi pour les revenus des ménages. L'observation valable pour la France l'est aussi pour la plupart des pays ;

2° Le caractère essentiel des revenus agricoles est leur extrême dispersion. D'une région à l'autre, d'une exploitation à l'autre, d'un ménage à l'autre, les revenus par hectare, les revenus par personne active, les revenus disponibles par consommateur sont très éparpillés. Ce phénomène semble plus accentué dans le secteur agricole que dans les autres secteurs ;

3° La fluctuation des revenus globaux dans le temps est plus grande pour l'agriculture que pour l'industrie et pour le commerce. Une analyse détaillée des revenus agricoles par région et par secteur de production révélerait probablement une dispersion des données partielles aussi bien dans le temps que dans l'espace bien plus grande que la dispersion des données globales.

ANNEXES AU RAPPORT

ANNEXE I

PRINCIPAUX TABLEAUX STATISTIQUES

Evolution des recettes de l'agriculture.
(En milliards de francs.)

	1957-1958	1958-1959
Produits végétaux:		
Blé	235	233
Betteraves industrielles	64	65
Pommes de terre	95	117
Légumes frais	220	200
Légumes secs	12	16
Fruits	95	100
Vin	335	290
Autres produits végétaux	100	135
Total des produits végétaux (nombres arrondis)	1.155	1.160
Produits animaux:		
Viandes	1.000	1.020
Produits laitiers	560	620
Volailles	200	200
Œufs	140	140
Autres produits animaux	15	15
Total des produits animaux (nombres arrondis)	1.945	1.995
Total général (nombres arrondis)	3.070	3.155

Sources: Etudes et conjoncture, n° 11, novembre 1959.

Evaluation des revenus des exploitants en 1958-1959.
(En milliards de francs.)

	TOTAL	EN NATURE	EN MONNAIE
Revenu net de l'agriculture	2.115	520	1.595
Moins revenu apparent des propriétaires (impôt foncier non déduit)	145	»	145
Moins revenu des salariés (1)	300	35	265 (2)
Revenu des exploitants (3)	1.670	485	1.185

(1) Compte non tenu de la sécurité sociale.
(2) Y compris les achats complémentaires de nourriture.
(3) Il faut déduire de ce revenu les cotisations pour les assurances sociales (30 milliards environ).

Source: Etudes et conjoncture n° 11, novembre 1959.

BRANCHE D'ACTIVITÉ AGRICOLE ET SYLVICOLE AVEC VARIATION DE STOCKS

Compte d'exploitation.
(En milliards de francs.)

EMPLOIS	1957	1958
Achats courants de biens et services	700	809
Fermages et métayages	145	155
Salaires et avantages en nature	270	295
Cotisations sociales	42	48
Impôts et taxes à caractère indirect	52	57
Revenu brut d'exploitation	1.536	1.957
Total	2.745	3.321

RESSOURCES	1957	1958
Commercialisation	2.398	2.708
Autoconsommation	485	563
Subventions d'exploitation	16	24
Variation des stocks	— 154	+ 26
Total	2.745	3.321

Compte d'affectation.

EMPLOIS	1957	1958
Impôts et taxes à caractère direct	6	8
Revenu brut des exploitants	1.576	2.002
Total	1.582	2.010

RESSOURCES	1957	1958
Revenu brut d'exploitation	1.536	1.957
Dommages de guerre	20	15
Subventions d'équipement	26	38
Total	1.582	2.010

Sources: Rapport sur la situation de l'économie agricole. — Ministère de l'agriculture. — Direction des études et du plan.

Evolution des revenus agricoles et non agricoles.

	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Comptes de l'agriculture.										
Recettes (milliards de francs courants)	1.525	1.650	1.880	2.120	2.230	2.275	2.375	2.500	2.810	3.110
Recettes moins dépenses (milliards de francs courants)	1.140	1.225	1.360	1.525	1.610	1.630	1.670	1.710	1.900	2.100
Revenus (1) (milliards de francs 1949)	1.140	1.155	1.070	1.055	1.120	1.125	1.140	1.125	1.210	1.185
Indice du revenu (base 100 en 1949)	100	101	94	92	99	99	101	99	107	104
Indice du revenu par personne active	100	103	97	97	106	107	113	113	125	124
Comptes nationaux.										
Indice du produit national net, en francs constants (base 100 en 1949)	100	108	110	113	119	125	132	140	149	152
Indice du produit par habitant	100	107	108	109	115	120	126	132	139	141
Indice du produit par non agriculteur	100	108	111	112	117	123	129	137	142	146

(1) Recettes — dépenses + investissements nets. Les revenus des salariés et des propriétaires sont compris dans ce total.

Source: Etudes et conjoncture, décembre 1959.

Part des principales productions dans les recettes de l'agriculture.

	1938 — (Moyenne des campagnes 1937-1938 et 1938-1939.)	1955-1956
	P. 100.	P. 100.
Viande	22,5	30
Lait	13,5	18,5
Volailles et œufs	11,5	12
Blé	17	10
Légumes	9,5	9
Vin	11,5	8
Autres produits	14,5	12,5
Total	100	100

Source: Economie rurale, janvier-juin 1959.

Part du revenu agricole dans le revenu national. France 1780-1955.

ANNÉES	POURCENTAGES CALCULÉS D'APRÈS LES TRAVAUX DE: Colin Clark (1).	L'I. S. E. A.	Duge de Bernonville.	Klatzmann.
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
1780	»	59	»	»
1750-1790	(41)	»	»	»
1830-1834	(35)	»	»	»
1845	»	46	»	»
1850-1859	(29)	»	»	»
1860-1869	(32)	»	»	»
1880-1890	(30)	»	»	»
1890	»	35	»	»
1890-1899	(24)	»	»	»
1911-1913	(18,4)	»	32,5	»
1930	(13,5)	»	21	»
1938	(15)	»	22,5	18
1951-1955	»	»	»	14

(1) Ces pourcentages ont été calculés par nous, revenu imputé exclu, à partir des données de Clark; celui-ci ne donne que trois pourcentages: pour 1930 et 1938, ceux de M. Duge de Bernonville et pour 1860-1866, 63 p. 100 (?), également « sans revenu imputé ». Signalons que la plupart des autres pourcentages sont aussi calculés par nous et ne sont donc pas garantis par les différents auteurs utilisés; les chercheurs répugnent à engager leur autorité sur des pourcentages qui cumulent autant de risques d'erreurs.

Source: l'Evolution du revenu agricole par Marc Lalil, librairie Armand Colin, 1956

Place de l'agriculture dans l'économie nationale.

ANNÉES	GRANDE-BRETAGNE	SUÈDE (forêts exclues).	ÉTATS-UNIS
	P. 100.	P. 100.	P. 100.
1688	47	»	»
1799-1809	»	»	40
1860-1865	»	»	23
1865-1870	18	33	
1870-1875	16	30	25
1875-1880	13	28	
1880-1885		25	17
1885-1890	10	23	
1890-1895		25	22
1895-1900	7	22	
1900-1905		20	21
1905-1910	6,5	21	
1910-1915	6	22	21
1915-1920	»	22	
1920-1925	6,3	13	14
1925-1930	3,6	11	
1930-1935	3,4	»	9
1935-1940	3,2	»	
1940-1943	4,4	»	»
1950 environ	5	9	8

D'après les tableaux d'Ojala sur la contribution de l'agriculture au bien-être collectif.

Les statistiques de chaque pays se rapportent à des groupes d'années différents. Les périodes moyennes que nous avons choisies se trouvent donc parfois décalées d'une année ou deux par rapport à celles des chiffres originaux.

L'estimation pour 1950 (environ) est extraite des statistiques de l'O. N. U.

Source: l'Evolution du revenu agricole par Marc Latil, librairie Colin, 1956.

Part de l'agriculture dans le revenu national.

PAYS	1953	1950 (environ).	AVANT-GUERRE
	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Grande-Bretagne	5,4	5,6	3,5
Etats-Unis	6	7,3	8
Suède	8	9	9
Norvège	»	9	8
Belgique	»	11	»
Suisse	»	10-12	»
Allemagne occidentale	10	12	13
Pays-Bas	12,5	13	12
Canada	11,8	14	12
Union Sud-africaine	»	15	13
France	14	15	18
Australie	»	17	17
Finlande	»	18-19	17
Japon	»	21	18
Danemark	22	22	»
Argentine	»	22	»
Nouvelle-Zélande	»	26	30
Italie	26	30	30
Grèce	»	38	40
Inde	»	47	»
Turquie	»	55	50
Chine (1946)	»	62	»

Source: Revenu et dépenses de l'agriculture C. E. E., F. A. O., 1955, et Colin Clark. Cité par Marc Latil: l'Evolution du revenu agricole, librairie Armand Colin, 1956.

Le revenu de l'agriculture suivant la terminologie internationale.

Production finale, produit brut et produit net de l'agriculture (en milliards de francs).

	1957-1958	1958-1959
1° Ventes effectives (1)	2.500	2.585
2° Ventes imputées	530	520
3° Variation des stocks (2)	0	50
4° Constructions pour compte propre (3)	25	25
5° Production finale de l'agriculture	3.055	3.180
A déduire:		
6° Achats à d'autres secteurs (à l'exception de l'équipement)	720	790
7° Produit brut de l'agriculture (aux prix du marché)	2.335	2.390
A déduire:		
8° Provisions pour amortissements (4)	220	250
9° Produit net de l'agriculture (aux prix du marché)	2.115	2.140

(1) Après défalcation de la valeur de certains produits rachetés par l'agriculture (son, lait écrémé, etc.).
(2) Bétail et vin.
(3) D'après les résultats de l'enquête par sondage sur les investissements de l'année 1952.
(4) Y compris les bâtiments d'exploitation.

Source: Etudes et conjoncture n° 11 du 11 novembre 1959.

ANNEXE II

Tableaux tirés des « Revenus départementaux en 1864 et en 1954 » par Mlles N. Delafortrie et J. Morice.

REVENUS UNITAIRES EN 1864.

Revenu par producteur.

67. — Revenu par personne active agricole (colonne 35 *bis*, colonne 56).
68. — Revenu par personne active non agricole (colonne 38 plus colonne 14, colonne 57).
69. — Revenu par personne active (colonne 31 plus colonne 33, colonne 58).
78. — Salaire moyen (colonne 33, colonne 75).

	67	68	69	78
	(En francs.)			
Nord	1.525	601	980	507
Est	1.041	582	799	455
Région parisienne	1.388	1.146	1.182	918
Pourtours parisiens	1.330	583	1.028	461
Normandie	1.052	645	847	478
Bretagne	588	514	565	307
Val de Loire	991	536	818	402
Bocage	1.074	517	910	380
Centre Nord	713	546	663	375
Centre Sud	674	488	625	404
Saône	894	592	787	477
Haut-Rhône	745	667	705	501
Aquitaine	888	646	808	406
Garonne	873	504	758	340
Bas-Languedoc	1.012	554	844	408
Provence	857	699	785	509

Données concernant l'agriculture.

79. — Revenu brut de l'agriculture.
80. — Dépenses de l'agriculture.
81. — Revenu net de l'agriculture (colonne 79, colonne 80).
82. — Fermages.
86. — Produit forestier (colonne 87 plus colonne 88).
87. — Produit des forêts domaniales et communales.
88. — Produits des forêts privées.

	79	80	81
	(En milliers de francs.)		
Nord	1.222.797	163.052	1.059.745
Est	658.923	112.970	545.953
Région parisienne	374.758	57.414	317.344
Pourtours parisiens	730.220	108.560	621.660
Normandie	802.771	91.930	710.841
Bretagne	515.895	55.623	460.272
Val-de-Loire	881.389	78.167	803.222
Bocage	719.401	48.182	671.219
Centre Nord	651.039	72.393	578.646
Centre Sud	332.377	43.252	289.125
Saône	648.380	89.876	558.504
Haut-Rhône	512.282	56.293	455.989
Aquitaine	687.812	45.943	581.869
Garonne	621.870	64.472	557.406
Bas-Languedoc	496.950	34.146	462.804
Provence	482.439	45.171	437.268

	82	86	87	88
	(En milliers de francs.)			
Nord	63.173	24.057	8.097	15.960
Est	19.188	33.387	32.579	808
Région parisienne	15.219	7.200	611	6.589
Pourtours parisiens	18.602	17.552	6.137	11.415
Normandie	62.395	12.887	3.653	9.234
Bretagne	45.862	3.666	381	3.285
Val-de-Loire	54.723	13.296	2.311	10.985
Bocage	17.150	6.491	431	6.060
Centre Nord	17.055	14.919	3.564	11.355
Centre Sud	7.534	3.244	326	2.918
Saône	30.919	31.901	22.284	9.617
Haut-Rhône	23.310	10.981	4.204	6.777
Aquitaine	6.949	12.254	766	11.468
Garonne	6.272	12.302	3.149	9.153
Bas-Languedoc	7.390	4.052	1.256	2.796
Provence	15.483	10.403	2.810	7.593

AGRICULTURE EN 1864

Données concernant l'agriculture.

89. — Surfaces agricoles sans forêts (milliers d'hectares).
90. — Revenu brut sans forêts (milliers de francs).
91. — Revenu brut par hectare (colonne 90, colonne 89) (francs).
92. — Dépenses par hectare (colonne 80, colonne 89) (francs).

	89	90	91	92
Nord	2.943,8	1.206.836	410	55,4
Est	2.024	658.115	325,2	55,8
Région parisienne	903,3	368.171	407,6	63,6
Pourtours parisiens	2.664,7	718.804	269,8	40,7
Normandie	2.365,1	793.537	335,5	38,9
Bretagne	1.636,7	512.611	313,2	34
Val de Loire	2.866,1	870.405	303,7	27,3
Bocage	2.557,4	713.340	278,9	18,8
Centre Nord	3.397,8	639.684	188,3	21,3
Centre Sud	1.950,6	329.459	168,9	22,2
Saône	2.464	638.763	259,2	36,5
Haut-Rhône	1.785,8	505.505	283,1	31,5
Aquitaine	1.885,5	616.344	326,9	24,4
Garonne	2.361,9	612.725	259,4	27,3
Bas-Languedoc	1.377,7	494.152	358,7	24,8
Provence	1.799	474.845	263,9	25,1

REVENUS UNITAIRES EN 1954

Revenu par producteur.

67. — Revenu par personne active agricole (colonne 35, colonne 56).
68. — Revenu par personne active non agricole (colonne 38 plus colonne 41, colonne 57).
69. — Revenu par personne active (colonne 31 plus colonne 33, colonne 58).
70. — Revenu par unité de travail agricole.
71. — Revenu par unité de travail non agricole.
72. — Revenu par unité de travail.

	67	68	69	70	71	72
	(En francs.)					
Nord	514.000	493.000	497.000	589.000	538.000	546.000
Est	406.000	477.000	465.000	457.000	522.000	512.000
Région parisienne	447.000	605.000	601.000	493.000	661.000	660.000
Pourtours parisiens	354.000	443.000	415.000	393.000	487.000	458.000
Normandie	380.000	465.000	435.000	422.000	511.000	480.000
Bretagne	288.000	394.000	341.000	320.000	430.000	374.000
Val-de-Loire	300.000	420.000	369.000	333.000	466.000	411.000
Bocage	298.000	403.000	353.000	331.000	438.000	397.000
Centre Nord	296.000	435.000	341.000	335.000	472.000	417.000
Centre Sud	266.000	394.000	323.000	300.000	439.000	358.000
Saône	319.000	465.000	417.000	358.000	555.000	461.000
Haut-Rhône	272.000	510.000	446.000	307.000	520.000	491.000
Aquitaine	276.000	408.000	353.000	308.000	446.000	390.000
Garonne	258.000	472.000	379.000	291.000	513.000	419.000
Bas-Languedoc	531.000	424.000	464.000	594.000	461.000	511.000
Provence	336.000	468.000	440.000	375.000	486.000	482.000

AGRICULTURE EN 1954

Données concernant l'agriculture.

79. — Revenu brut de l'agriculture.
80. — Dépenses de l'agriculture.
81. — Revenu net de l'agriculture.
82. — Fermages.
83. — Dépenses d'engrais.
84. — Dépenses en achat de tracteurs et matériel.

	79	80	81	82	83	84
	(En millions de francs.)					
Nord	303.748	111.389	192.364	8.486	33.004	11.846
Est	132.198	36.202	95.996	1.250	3.299	6.200
Région parisienne	72.486	30.775	41.711	2.067	8.451	4.050
Pourtours parisiens	139.121	60.880	78.241	3.373	13.794	9.896
Normandie	198.897	52.385	146.512	7.235	11.284	6.341
Bretagne	208.458	46.285	162.173	5.548	8.934	7.723
Val-de-Loire	206,681	58.991	147.690	6.365	12.117	6.784
Bocage	162.905	49.512	113.393	2.938	7.861	6.413
Centre Nord	166.304	46,932	119.372	1.741	6.159	6.648
Centre Sud	87.325	18.074	69.251	1.686	1.571	2.946
Saône	123.136	33.636	89.500	2.883	2.838	5.549
Haut-Rhône	124.652	32.494	92.158	2.175	2.403	3.836
Aquitaine	151.773	31.002	120.771	816	3.799	4.367
Garonne	120.309	33.154	87.155	761	2.922	5.314
Bas-Languedoc	146.941	22.221	124.720	925	2.547	3.369
Provence	111.619	27.523	84.096	1.958	4.178	4.489

AGRICULTURE EN 1954

Données concernant l'agriculture.

89. — Surfaces agricoles sans forêts (milliers d'hectares).
90. — Revenu brut sans forêts (colonne 79/colonne 88) (millions de francs).
91. — Revenu brut par hectare (colonne 90/colonne 89) (milliers de francs).
92. — Dépenses par hectare (colonne 80/colonne 89) (milliers de francs).
93. — Dépenses d'engrais par hectare (colonne 83/colonne 89) (milliers de francs).

	89	90	91	92	93
Nord	2.864,3	301.046	105,1	38,9	11,5
Est	1.816,7	129.796	71,4	19,9	1,8
Région parisienne	767,5	71.679	93,4	40,1	11
Pourtours parisiens	2.195,2	135.111	61,5	27,7	6,3
Normandie	2.339,7	197.920	84,6	22,4	4,8
Bretagne	1.999,5	207.267	103,7	23,1	4,5
Val-de-Loire	2.900,4	204.233	70,4	20,3	4,2
Bocage	2.571,4	161.990	63	19,3	3
Centre Nord	3.329,7	163.669	49,2	14,1	1,9
Centre Sud	1.921,1	86.208	44,9	9,4	0,8
Saône	2.217	117.501	53	15,2	1,3
Haut-Rhône	1.718,1	121.656	70,8	18,9	1,4
Aquitaine	1.726,8	144.607	83,7	18	2,2
Garonne	2.283,9	119.428	52,3	14,9	1,3
Bas-Languedoc	1.232,4	146.124	118,6	18	2,1
Provence	1.716,9	110.823	64,5	16	2,4

POPULATION ET REVENUS 1864 ET 1954

Disparités du coût de la vie en 1864.

211. — Indice des disparités départementales du prix des produits agricoles (France = 100).
212. — Indice des disparités départementales du coût de la vie (France = 100).
213. — Coefficient de réévaluation des francs 1864 en francs 1954.

Comparaisons des revenus en francs 1954.

A. — Revenu total des exploitants agricoles en 1864 évalué en milliers de francs (colonne 1 — 1864 × colonne 213).
I B. — Indice du revenu total des exploitants agricoles en 1954 sur la base 1864 = 100 (colonne I — 1954/colonne I A).
A. — Revenu par personne active agricole en 1864 évalué en francs 1954 (colonne 67 — 1864 × colonne 213).
67 B. — Indice du revenu par personne active agricole en 1954 sur la base 1864 = 100 (colonne 67 — 1954/colonne 67 A).

	211	212	213	I A	I B	67 A	67 B
Nord	101,8	99,8	241	207.963	74	368.000	189
Est	93,1	95,8	251	119.863	71	261.000	154
Région parisienne	100	100	228	58.848	42	336.000	133
Pourtours parisiens	95	96,7	249	132.658	44	331.000	107
Normandie	100,2	99	243	132.973	89	256.000	148
Bretagne	95	96,7	250	89.772	159	146.000	197
Val de Loire	101,1	99,5	242	158.486	77	240.000	125
Bocage	98,3	98,2	245	143.447	65	263.000	113
Centre-Nord	93,1	95,8	251	120.805	82	179.000	165
Centre-Sud	93,1	95,8	150	61.097	98	169.000	157
Saône	91,4	95	253	127.608	64	226.000	142
Haut-Rhône	98,3	98,2	243	94.508	85	183.000	149
Aquitaine	107,5	102,4	235	123.763	79	209.000	132
Garonne	107,5	102,4	235	119.119	63	205.000	126
Bas-Languedoc	119,6	107,8	223	86.908	120	226.000	235
Provence	123	109,3	242	84.041	86	189.000	178

Revenu par chef d'entreprise et par salarié.

76. — Revenu par ménage dont le chef est agriculteur (colonne 1, colonne 73).
77. — Revenu par ménage dont le chef est industriel ou commerçant (colonne 2, colonne 74).
78. — Salaire moyen (colonne 33, colonne 75).

	76	77	78
	(En francs.)		
France entière	829.000	1.192.000	399.000
Nord	1.602.000	1.400.000	388.000
Nord	1.938.000	1.399.000	421.000
Pas-de-Calais	1.298.000	1.474.000	384.000
Somme	1.569.000	1.259.000	315.000
Aisne	1.749.000	1.335.000	308.000
Ardennes	781.000	1.317.000	368.000
Oise	2.285.000	1.454.000	384.000
Est	1.052.000	1.559.000	393.000
Meuse	1.473.000	1.322.000	337.000
Meurthe-et-Moselle	1.026.000	1.769.000	431.000
Moselle	1.951.000	1.968.000	427.000
Vosges	860.000	1.265.000	323.000
Bas-Rhin	799.000	1.329.000	379.000
Haut-Rhin	568.000	1.233.000	384.000
Région parisienne	1.213.000	1.443.000	527.000
Seine	1.111.000	1.431.000	535.000
Seine-et-Oise			
Seine-et-Marne	1.836.000	1.551.000	367.000
Pourtours parisiens	922.000	1.190.000	321.000
Marne	999.000	1.408.000	353.000
Aube	675.000	1.074.000	318.000
Yonne	754.000	1.067.000	274.000
Loiret	855.000	1.421.000	331.000
Eure-et-Loir	1.311.000	1.310.000	294.000
Normandie	1.023.000	1.240.000	339.000
Seine-Maritime	1.451.000	1.496.000	399.000
Eure	974.000	1.164.000	336.000
Calvados	950.000	1.265.000	309.000
Manche	963.000	961.000	282.000
Orne	809.000	977.000	259.000
Bretagne	810.000	932.000	300.000
Finistère	987.000	1.032.000	317.000
Côtes-du-Nord	719.000	905.000	262.000
Morbihan	578.000	796.000	277.000
Ille-et-Vilaine	947.000	943.000	320.000
Val de Loire	797.000	1.078.000	305.000
Mayenne	596.000	907.000	239.000
Sarthe	776.000	1.141.000	323.000
Loire-Atlantique	1.036.000	1.077.000	316.000
Maine-et-Loire	1.469.000	1.418.000	301.000
Indre-et-Loire	932.000	1.082.000	325.000
Loir-et-Cher	621.000	895.000	268.000
Bocage	729.000	1.011.000	277.000
Vendée	772.000	903.000	211.000
Deux-Sèvres	744.000	1.086.000	255.000
Vienne	675.000	1.075.000	284.000
Charente-Maritime	695.000	1.029.000	305.000
Charente	739.000	990.000	316.000
Centre-Nord	714.000	920.000	324.000
Indre	682.000	1.078.000	257.000
Cher	821.000	1.071.000	327.000
Nièvre	701.000	1.089.000	318.000
Haute-Vienne	876.000	954.000	326.000
Creuse	692.000	721.000	233.000
Allier	769.000	1.093.000	298.000
Puy-de-Dôme	779.000	1.130.000	373.000
Centre-Sud	617.000	873.000	288.000
Corrèze	664.000	972.000	320.000
Cantal	943.000	882.000	254.000
Haute-Loire	537.000	708.000	286.000
Aveyron	554.000	937.000	283.000
Lozère	404.000	841.000	286.000
Saône	768.000	1.218.000	367.000
Haute-Marne	1.379.000	1.309.000	335.000
Côte-d'Or	999.000	1.251.000	379.000
Saône-et-Loire	675.000	1.093.000	345.000
Belfort	320.000	1.013.000	363.000
Haute-Saône	593.000	1.308.000	
Doubs	753.000	1.594.000	423.000
Jura	626.000	1.052.000	332.000

	76	77	78
		(En francs.)	
Haut-Rhône	598.000	1.200.000	418.000
Loire	553.000	1.136.000	398.000
Rhône	545.000	1.705.000	478.000
Ain	775.000	1.144.000	329.000
Haute-Savoie	627.000	1.270.000	359.000
Savoie	397.000	1.289.000	404.000
Isère	611.000	1.187.000	388.000
Aquitaine	676.000	887.000	337.000
Gironde	704.000	1.334.000	359.000
Dordogne	684.000	721.000	286.000
Lot-et-Garonne	833.000	859.000	316.000
Landes	502.000	943.000	341.000
Basses-Pyrénées	624.000	946.000	322.000
Garonne	591.000	1.115.000	373.000
Lot	440.000	1.092.000	284.000
Tarn-et-Garonne	1.045.000	1.029.000	328.000
Tarn	463.000	1.030.000	354.000
Gers	594.000	810.000	274.000
Haute-Garonne	638.000	1.233.000	439.000
Hautes-Pyrénées	457.000	1.251.000	367.000
Ariège	426.000	1.190.000	322.000
Bas-Languedoc	1.152.000	947.000	316.000
Ardèche	423.000	823.000	297.000
Gard	1.101.000	1.035.000	334.000
Hérault	1.658.000	913.000	309.000
Aude	1.148.000	945.000	301.000
Pyrénées-Orientales	1.509.000	1.090.000	331.000
Provence	711.000	1.020.000	384.000
Drôme	397.000	901.000	343.000
Hautes-Alpes	491.000	1.290.000	388.000
Vaucluse	830.000	1.184.000	324.000
Basses-Alpes	674.000	907.000	306.000
Bouches-du-Rhône	1.248.000	1.148.000	454.000
Var	616.000	1.099.000	389.000
Alpes-Maritimes	878.000	874.000	323.000
Corse	537.000	538.000	183.000

ANNEXE III

LES DEPENSES PAR HABITANT ET L'ACTIVITE AGRICOLE

Tableau de l'indice général des dépenses par habitant mis en parallèle avec le pourcentage de la population agricole active, à la population active totale.

	1	2
1. Ain	44,3	92
2. Aisne	28,4	79
3. Allier	38,7	96
4. Alpes (Basses-)	41,9	105
5. Alpes (Hautes-)	43,2	105
6. Alpes-Maritimes	13,1	165
7. Ardèche	44,9	80
8. Ardennes	22,2	85
9. Ariège	50,7	91
10. Aube	25	96
11. Aude	47,6	89
12. Aveyron	53,8	76
13. Bouches-du-Rhône	9	128
14. Calvados	34,2	84
15. Cantal	57,8	73
16. Charente	46,3	82
17. Charente-Maritime	37,6	90
18. Cher	34,9	86
19. Corrèze	54,6	80
20. Corse	42	76
21. Côte-d'Or	29,2	99
22. Côtes-du-Nord	56,2	59
23. Creuse	65,8	74
24. Dordogne	57,8	79
25. Doubs	24,6	105
26. Drôme	38,2	103
27. Eure	32,3	87
28. Eure-et-Loir	39,3	88
29. Finistère	45,6	69
30. Gard	26,9	89
31. Garonne (Haute-)	28,7	111
32. Gers	70,3	86
33. Gironde	28	97
34. Hérault	33,9	98
35. Ille-et-Vilaine	48,2	65
36. Indre	45,9	73
37. Indre-et-Loire	38,1	81
38. Isère	23,8	104
39. Jura	38,4	94
40. Landes	55,9	82
41. Loir-et-Cher	46	78
42. Loire	18,4	89
43. Loire (Haute)	53,3	73
44. Loire-Atlantique	31,2	83
45. Loiret	33,2	92
46. Lot	60,8	88
47. Lot-et-Garonne	55,8	93
48. Lozère	62,9	83
49. Maine-et-Loire	41,8	69
50. Manche	52,7	63
51. Marne	26,5	91
52. Marne (Haute-)	30,5	93
53. Mayenne	58,3	60
54. Meurthe-et-Moselle	9,2	108
55. Meuse	29	84
56. Morbihan	53	55
57. Moselle	11,3	99
58. Nièvre	35,8	100
59. Nord	9,2	83
60. Oise	23,4	81
61. Orne	49,6	69
62. Pas-de-Calais	18,9	73
63. Puy-de-Dôme	35,7	97
64. Pyrénées (Basses-)	40,8	97
65. Pyrénées (Hautes-)	39,1	98
66. Pyrénées-Orientales	38,6	115
67. Rhin (Bas-)	24,1	100
68. Rhin (Haut-)	17,4	101
69. Rhône	9,4	125
70. Saône (Haute-)	37,2	94
71. Saône-et-Loire	40,1	85
72. Sarthe	44,7	73
73. Savoie	37,8	112
74. Savoie (Haute-)	37,0	120
75. Seine	0,003	162
76. Seine-Maritime	17,2	91
77. Seine-et-Marne	18,8	99
78. Seine-et-Oise	5,9	104
79. Sèvres (Deux-)	53,0	63
80. Somme	29,0	83
81. Tarn	39,9	90
82. Tarn-et-Garonne	57,9	78
83. Var	19,0	123
84. Vaucluse	35,0	105
85. Vendée	52,3	60
86. Vienne	45,8	69
87. Vienne (Haute-)	40,4	85
88. Vosges	20,2	95
89. Yonne	37,6	89
90. Territoire de Belfort	7,7	104
Total de la France	973,5	2.788

Pour 89 départements (— Seine) X = 36,96 Y = 89,58.
Pour 88 départements (— Seine, Alpes-Maritimes) X = 7,23 Y = 88,72.

1. $\frac{\text{Pourcentage de la population agricole active.}}{\text{Population active totale.}}$ (X).

2. — Indice général des dépenses par habitant. (Y).

Sources: I. N. S. E. E.; Etudes et conjoncture, avril 1959; Annuaire statistique de la France, 1954.

Calcul du coefficient de corrélation linéaire entre les deux séries.

Elément du calcul (pour 88 départements, la Seine et les Alpes-Maritimes étant exclues:

$$X = 37,23. \qquad Y = 88,72.$$

$$\Sigma y_i^2 = 21.185,44. \qquad \Sigma x_i^2 = 18.962,78. \qquad \Sigma x_i y_i = -11.824,06$$

Equation des deux droites de régression:

1° Droite de X en Y:

$$x = -0,5584\, y. \qquad \text{Pente } p' = -0,5584.$$

$$X = -0,55\, Y + 86,75 \quad \text{ou:} \quad Y = -1,79\, X + 155,4$$

2° Droite de Y en X:

$$y = -0,6235\, x. \qquad \text{Pente } p = -0,6235.$$

$$Y = -0,62\, X + 111,9.$$

3° Produit des deux pentes: $pp' = 0,3479$.

4° Coefficient de corrélation linéaire: $r = -0,59$.

ANNEXE IV

La dispersion régionale des revenus et des dépenses de consommation.

Consommation annuelle par personne suivant l'objet de la dépense et la région en 1956.

CONSOMMATION TOTALE NETTE EN 10³ F	NORD	OUEST	EST	CENTRE	CENTRE-EST	SUD-EST	SUD-OUEST	ENSEMBLE des sept régions (moyenne pondérée).
Ensemble des ménages	242,9	208,5	243,7	216,2	252,8	246,9	223,4	231,6
Ménages agricoles	230,6	182,1	205,3	182,9	201,8	187,3	192,5	191,6
Ménages ruraux non agricoles	221,6	200 »	220,7	205 »	234,6	213,7	211,1	214 »
Ménages urbains	252,6	242,9	270,6	256,2	286,4	278 »	257,3	263,9
								MOYENNE arithmétique simple.
Ménages agricoles:								
Consommations alimentaires	117 »	98 »	102,8	105,6	104,9	98,5	116,1	106,1
Habillement	27,9	21,2	24,3	20,5	25 »	20,2	20,2	22,7
Culture, loisirs	11,1	5,4	9,2	6,2	8,5	7,8	7,1	7,9

Sources: I. N. S. E. E., Annuaire statistique de la France en 1959.

Calcul de la différence moyenne de Corrado Gini.

Eléments de calcul: série de 7 chiffres, 28 combinaisons dont 7 nulles (21).

Différence moyenne: $\sum \frac{d}{n}$

I. — Ensemble des ménages:
Différence moyenne absolue = 20,43.
Moyenne arithmétique pondérée = 231,6.

$$\text{Différence moyenne relative} = \frac{20{,}43 \times 100}{231{,}6} = 8{,}82\ \%.$$

II. — Ménages agricoles:
Différence moyenne absolue = 19,50
Moyenne arithmétique pondérée = 191,6.

$$\text{Différence moyenne relative} = \frac{19{,}50 \times 100}{191{,}6} = 10{,}17\ \%.$$

III. — Ménages ruraux non agricoles:
Différence moyenne absolue = 13,96.
Moyenne arithmétique pondérée = 214.

$$\text{Différence moyenne relative} = \frac{13{,}96 \times 100}{214} = 6{,}52\ \%.$$

IV. — Ménages urbains:
Différence moyenne absolue = 18,63.
Moyenne arithmétique pondérée = 263,9.

$$\text{Différence moyenne relative} = \frac{18{,}63 \times 100}{263{,}9} = 7{,}06\ \%.$$

Remarque. — Les différences moyennes relatives, en introduisant la moyenne arithmétique simple auraient été respectivement de:
I: 8,75 %. II: 9,87 %. III: 6,48 %. IV: 7,07 %.

Calcul de la différence moyenne de Corrado Gini concernant l'objet de la dépense dans les ménages agricoles.

I. — Consommations alimentaires:
Différence moyenne absolue = 9.
Moyenne arithmétique = 106,1.

$$\text{Différence moyenne relative} = \frac{9 \times 100}{106{,}1} = 8{,}5\ \%.$$

II. — Habillement:
Différence moyenne absolue = 3,4.
Moyenne arithmétique = 22,7.

$$\text{Différence moyenne relative} = \frac{3{,}4 \times 100}{22{,}7} = 15{,}0\ \%.$$

III. — Culture, loisirs:
Différence moyenne absolue = 2,3.
Moyenne arithmétique = 7,9.

$$\text{Différence moyenne relative} = \frac{2{,}3 \times 100}{7{,}9} = 29{,}1\ \%.$$

ANNEXE V

L'INEGALITE DES REVENUS

Répartition par tranche de la production du vin.
(Récolte 1958. — Département de l'Hérault.)

TRANCHE en hectolitres.	NOMBRE de viticulteurs.		RÉCOLTES GLOBALES correspondantes.	
	1954	1958	1954	1958
0 à 50	35.934	42.584	843.237	869.209
51 à 100	15.520	11.877	1.154.337	840.749
101 à 200	10.690	8.064	1.572.087	1.145.628
201 à 300	4.640	3.217	1.149.566	782.150
301 à 1.000	6.596	3.943	3.267.318	1.946.055
1.001 à 3.000	1.234	604	2.006.490	959.359
3.001 à 5.000	180	72	685.181	269.609
5.001 à 10.000	76	28	507.218	175.895
Plus de 10.000	13	1	166.676	11.038
Total	74.880	70.390	11.352.110	6.999.692

Source: Statistiques et Etudes financières, mars 1956 et octobre 1959.

Calcul de l'indice d'inégalité du baron Mourre.

1° Indice de Mourre concernant l'année 1954:

Récolte moyenne départementale par viticulteur: 151 hectolitres.
Somme des récoltes correspondant à une récolte < à 151 hectolitres = 2.783.617 hectolitres.
Somme des récoltes correspondant à une récolte > à 151 hectolitres = 8.568.492 hectolitres.

$$\text{Indice d'inégalité de Mourre}: \frac{8.568.492 \times 100}{2.783.617} = 308\ \%.$$

2° Indice de Mourre concernant l'année 1958:

Récolte moyenne départementale par viticulteur: 99 hectolitres.
Somme des récoltes correspondant à une récolte < à 99 hectolitres = 1.709.958 hectolitres.
Somme des récoltes correspondant à une récolte > à 99 hectolitres = 5.289.734 hectolitres.

$$\text{Indice d'inégalité de Mourre}: \frac{5.289.734 \times 100}{1.709.958} = 309\ \%.$$

Répartition par tranche des quantités livrées de blé.

Récolte 1957. — Zone Nord de la France. — 11 départements (1).
Source: office des céréales (service technique).

TRANCHES DE QUANTITÉS livrées en quintaux.	NOMBRE d'exploitations.	QUANTITÉS livrées.
0 à 25	17.510	257.402
26 à 50	16.843	648.026
51 à 75	14.268	898.806
76 à 100	12.294	1.088.607
101 à 200	30.552	4.497.298
201 à 400	24.784	7.030.877
401 à 600	9.520	4.663.571
601 à 800	4.540	3.126.947
801 à 1.000	2.440	2.187.495
> 1.000	6.281	12.668.438
Total	139.032	37.067.467

Quantités moyennes livrées par exploitation: 266 quintaux.
Calcul de l'indice d'inégalité du baron Mourre = 282 p. 100.
Somme des quantités livrées correspondant à une livraison < de 266 quintaux = 9.710.328 quintaux.
Somme des quantités livrées correspondant à une livraison > à 266 quintaux = 27.357.139 quintaux.

Répartition par tranche de revenu cadastral des exploitations donnant lieu à assujettissement au 1er janvier 1956.

TRANCHE DE REVENU cadastral.	NOMBRE d'exploitations.	REVENU cadastral (en francs).	SUPERFICIE (en hectare).
Inférieure à 1.600 F	281.886	272.635.244	335.583
De 1.601 à 2.000 F	90.944	164.817.622	194.442
De 2.001 à 6.000 F	542.806	2.086.453.245	2.315.875
De 6.001 à 12.000 F	481.116	4.243.098.803	4.120.708
De 12.001 à 20.000 F	407.964	6.393.934.081	5.135.937
De 20.001 à 40.000 F	455.928	12.879.147.323	8.602.822
De 40.001 à 100.000 F	297.131	17.993.752.463	9.609.736
De 100.001 à 200.000 F	65.943	8.854.599.344	3.838.308
Supérieure à 200.000 F	20.585	6.786.552.229	2.611.439
Total général	2.644.303	59.674.990.354	36.764.850

Revenu cadastral moyen de l'exploitation: 22.567 F.
Superficie moyenne de l'exploitation: 13,90 hectares.
Revenu cadastral moyen à l'hectare: 1.623 F.
Somme des revenus cadastraux correspondant aux revenus < à 22.567 F = 14.813.977.553.
Somme des revenus cadastraux correspondant aux revenus > à 22.567 F = 44.861.012.801.

$$\text{Indice d'inégalité de Mourre}: \frac{44.861.012.801 \times 100}{14.813.977.553} = 303\ \%.$$

(1) Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme.

Répartition des salariés à temps complet selon la tranche des salaires pour l'ensemble des groupes socio-professionnels en 1957.

Source: I. N. S. E. E., Annuaire statistique de la France 1959.

TRANCHE DE SALAIRE NET annuel en 10³ francs.	CENTRE de classe.	POURCENTAGE de salariés selon la tranche du salaire.	SALAIRES versés (nombres relatifs).
≤ 199	150	4,3	645
200 à 299	250	12,3	3.075
300 à 399	350	18,8	6.580
400 à 499	450	18,4	8.280
500 à 599	550	14,7	8.085
600 à 799	700	16,2	11.340
800 à 999	900	6,5	5.850
1.000 à 1.499	1.250	5,2	6.500
1.500 à 1.999	1.750	1,7	2.975
2.000 à 3.499	2.750	1,4	3.850
≥ 3.500	4.250	0,5	2.125
Total		100	59.305

Moyenne des salaires versés: 593.10³ F.
Somme des salaires versés correspondant aux salaires < à 593 = 26.099.
Somme des salaires versés correspondant aux salaires ≥ à 593 = 33.206.

$$\text{Indice d'inégalité de Mourre}: \frac{33.206 \times 100}{26.099} = 127\ \text{p. } 100.$$

ANNEXE VI

REVENU DES CAPITAUX PAR MENAGE, MIS EN PARALLELE AVEC LE POURCENTAGE DE LA POPULATION AGRICOLE ACTIVE A LA POPULATION ACTIVE TOTALE

	1	2
1. Ain	44,3	17
2. Aisne	28,4	31
3. Allier	38,7	17
4. Alpes (Basses-)	41,9	11
5. Alpes (Hautes-)	43,2	12
6. Alpes-Maritimes	13,1	49
7. Ardèche	44,9	16
8. Ardennes	22,2	29
9. Ariège	50,7	9
10. Aube	25	38
11. Aude	47,6	9
12. Aveyron	53,8	10
13. Bouches-du-Rhône	9	38
14. Calvados	34,2	25
15. Cantal	57,8	9
16. Charente	46,3	9
17. Charente-Maritime	37,6	13
18. Cher	34,9	19
19. Corrèze	54,6	10
20. Corse	42	4
21. Côte-d'Or	29,2	31
22. Côtes-du-Nord	56,2	9
23. Creuse	65,8	5
24. Dordogne	57,8	11

	1	2
25. Doubs	24,6	32
26. Drôme	38,2	25
27. Eure	32,3	24
28. Eure-et-Loir	39,3	27
29. Finistère	45,6	22
30. Gard	26,9	14
31. Garonne (Haute-)	28,7	20
32. Gers	70,3	8
33. Gironde	28	25
34. Hérault	33.9	13
35. Ille-et-Vilaine	48,2	14
36. Indre	45,9	14
37. Indre-et-Loire	38,1	21
38. Isère	23,8	30
39. Jura	38,4	17
40. Landes	55,9	18
41. Loir-et-Cher	46	21
42. Loire	18.4	44
43. Loire (Haute-)	53,3	8
44. Loire-Atlantique	31,2	24
45. Loiret	33,2	29
46. Lot	60,8	8
47. Lot-et-Garonne	55,8	11
48. Lozère	62,9	5
49. Maine-et-Loire	41,8	20
50. Manche	52,7	13
51. Marne	26,5	43
52. Marne (Haute-)	30,5	25
53. Mayenne	58,3	9
54. Meurthe-et-Moselle	9,2	42
55. Meuse	29	20
56. Morbihan	53	6
57. Mosel'e	11,3	17
58. Nièvre	35,8	15
59. Nord	9,2	59
60. Oise	23,4	36
61. Orne	49,6	16
62. Pas-de-Calais	18,9	53
63. Puy-de-Dôme	35,7	26
64. Pyrénées (Basses-)	40,8	3
65. Pyrénées (Hautes-)	39,1	9
66. Pyrénées-Orientales	38,6	17
67. Rhin (Bas-)	24,1	29
68. Rhin (Haut-)	17,4	21
69. Rhône	9,4	64
70. Saône (Haute-)	37,2	22
71. Saône-et-Loire	40,1	18
72. Sarthe	44,7	18
73. Savoie	37,8	17
74. Savoie (Haute-)	37	23
75. Seine	0,003	115
76. Seine-Maritime	17,2	37
77. Seine-et-Marne	18,8	32
78. Seine-et-Oise	5,9	46
79. Sèvres (Deux-)	53	12
80. Somme	29	30
81. Tarn	39,9	18
82. Tarn-et-Garonne	57,9	6
83. Var	19	17
84. Vaucluse	35	20
85. Vendée	52,3	8
86. Vienne	45,8	13
87. Vienne (Haute-)	40,4	21
88. Vosges	20,2	31
89. Yonne	37,6	18
90. Territoire de Belfort	7,7	(1)
Total de la France	3.289,7	1.970

1. Pourcentage de la population agricole active.
Population active totale

2. Revenu des capitaux par ménage (en milliers de francs).

Source: Annuaire statistique de la France 1954, Les Revenus départementaux en 1864 et en 1954, par Mlles Delafortrie et Morice.

Calcul du coefficient de corrélation linéaire entre les deux séries.

$X = 37,3.$ $Y = 21,2.$

Eléments du calcul (pour 88 départements, la Seine et le territoire de Belfort étant exclus):

$yi^2 = 13.876,3$ $\Sigma xi^2 = 18.674,8$ $\Sigma xi\ yi = -13.103,6.$

Equation des deux droites de régression:

1° Droite de Y en X:

$y = -0,7016\ x$ pente $p = -0,70.$

$Y = -0,70\ X + 47.$

2° Droite de X en Y:

$x = -0,9443\ y$ pente $p' = -0,94$ $X = -0,94\ Y + 57,3.$

ou: $Y = -1,05\ X + 61.$

3° Produit des deux pentes: $pp' = 0,6625.$

4° Coefficient de corrélation linéaire: $r = -0,81.$

(1) Pour le calcul des revenus des capitaux par ménage, le territoire de Belfort est rattaché à la Haute-Saône.

2° Avis formulé par le Conseil économique et social, au cours de sa séance du 7 juin 1960, sur l'étude du revenu de l'agriculture et des agriculteurs.

Le Conseil économique et social,

Vu sa résolution en date du 9 février 1960, par laquelle il s'est saisi, dans le cadre de ses travaux sur les comptes de la nation, de l'étude du revenu de l'agriculture et des agriculteurs ;

Après avoir entendu le rapport présenté au nom de sa section de la conjoncture, par M. Jules Milhau,

Estime que l'évolution du revenu de l'agriculture et des agriculteurs est caractérisée par les éléments suivants :

Le revenu agricole moyen par personne active dans l'agriculture (exploitants et salariés) (1) est inférieur au revenu moyen par personne active dans l'ensemble des secteurs non agricoles. Cette infériorité est un des facteurs de l'abandon progressif de la profession agricole au profit des activités non agricoles (2).

La comparaison des revenus par ménages ou par unité de consommation, est rendue difficile à cause des revenus non agricoles dont bénéficient certains (3) agriculteurs et des revenus agricoles qui sont attribués à d'autres catégories.

De plus, la comparaison globale du revenu par agriculteur au revenu par non-agriculteur aurait plus de signification si l'on pouvait comparer le revenu professionnel (4) de chaque catégorie d'agriculteur à la catégorie de travailleur urbain correspondante.

C'est pourquoi la plus grande prudence s'impose dans les conclusions. Par contre, on peut considérer comme établi :

1° Que le revenu agricole moyen par personne active dans l'agriculture a progressé sensiblement moins vite que le revenu non agricole moyen depuis la fin du XIX° siècle ;

2° Que les enquêtes sur la consommation montrent que dans la majorité des régions françaises les dépenses par ménages agricoles sont moindres que celles des ménages non agricoles (5) ;

3° Que les revenus agricoles par agriculteur sont très variables d'une région à l'autre, d'une exploitation à l'autre, d'une production agricole à une autre, et que par conséquent l'évolution comparée du revenu agricole pose un problème de structure aussi bien que de conjoncture ;

4° Que les fluctuations du revenu agricole global dans le temps sont importantes et sans commune mesure avec celles des revenus des secteurs non agricoles. Ce phénomène est plus particulièrement ressenti au moment où l'agriculture s'intègre de plus en plus à l'économie d'ensemble et où la recherche de la sécurité du travailleur et de sa famille apparaît comme une aspiration générale dans tous les pays (6).

Emet l'avis (7) :

Que les mesures suivantes devraient être prises pour que l'évolution des revenus de l'agriculture et des agriculteurs, et notamment celle des exploitants et des ouvriers agricoles (8) *soient mieux connues et que cette étude serve de base à la mise en œuvre d'une politique agricole cohérente et efficace rendue nécessaire par l'application du Traité de Rome et par l'inquiétude et le mécontentement croissant des populations paysannes françaises.*

A. — En ce qui concerne les données statistiques de base sur l'économie agricole :

1° Les avis adoptés par le Conseil économique le 9 mars 1954 sur le rapport de M. Louis Leroy et le 25 juillet 1956 sur le rapport de M. François Robin, qui tendaient à la refonte de l'organisation statistique agricole, restent valables aujourd'hui.

Les mesures suivantes devraient donc faire l'objet d'une application rapide :

— tout d'abord assurer, sous l'égide de l'I. N. S. E. E., la formation de statisticiens agricoles suffisamment au courant des sciences agronomiques et de la psychologie des agriculteurs (1) ;

— ensuite, le principe de la réforme pourrait être le suivant : organisation d'un service central de statistique agricole chargé de coordonner les travaux faits sur le plan régional par des services spécialisés constitués dans les villes-sièges des directions régionales de l'I. N. S. E. E. ;

— enfin, des mesures seraient prises en vue d'obtenir une coopération indispensable du monde agricole à l'information statistique. Ainsi, une propagande devrait être organisée pour montrer aux agriculteurs l'utilité de statistiques agricoles exactes intégrées dans l'ensemble des statistiques nationales.

2° La préparation du prochain recensement agricole, qui demandera plusieurs années de mise au point, devrait être commencée dès 1961 et son financement assuré (2).

B. — En ce qui concerne les recherches sur les revenus de l'agriculture et des agriculteurs :

1° Le problème de l'adaptation des concepts de la comptabilité économique nationale à l'analyse du revenu agricole devrait être approfondi ; notamment, les notions de stock, d'amortissement (3), d'investissement et de compte capital devraient être précisées car elles n'ont pas toujours le même sens dans le secteur agricole et dans les autres secteurs de l'économie ;

2° Des études sur la dispersion des revenus agricoles devraient être rapidement entreprises de sorte que les données exactes de la crise agricole (4) soient mieux précisées.

Dans le même esprit, une analyse détaillée de la variation des revenus agricoles (revenus d'activité et revenus des ménages) par région, par mode et par type d'exploitation agricole, par spécialisation professionnelle, par secteur de production, ainsi que par situation de famille (5) devrait être également entreprise et régulièrement suivie (5).

C. — Des études analogues devraient être entreprises sur l'agriculture de l'Algérie, des départements et des territoires d'outre-mer et tout particulièrement dans le secteur traditionnel de celle-ci (6).

(1) Les mots (exploitants et salariés) ont été ajoutés à la suite de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement.

(2) Cette phrase résulte de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement.

(3) « certains » a remplacé « les » dans le texte présenté par la section, à la suite de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement.

(4) Le terme « professionnel » a été ajouté à la suite de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement.

(5) Cet alinéa résulte de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement.

(6) Ce paragraphe a été modifié et complété à la suite de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement. Le texte initial était le suivant :

« 4° Que les fluctuations du revenu agricole global dans le temps sont importantes et sans commune mesure avec celles des revenus des secteurs non agricoles. Ce phénomène est particulièrement ressenti alors que l'agriculture sortant de sa semi-autarcie traditionnelle s'intègre de plus en plus dans l'économie d'ensemble. »

(7) L'ensemble de l'avis a été adopté au scrutin public à l'unanimité des membres présents (voir le résultat de ce scrutin en annexe).

(8) Le membre de phrase « et notamment celle des revenus des exploitants et des ouvriers agricoles » a été ajouté à la suite de l'adoption d'un vote à main levée.

(1) Le membre de phrase « et de la psychologie des agriculteurs » a été ajouté à la suite de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement.

(2) Le membre de phrase « et son financement assuré » a été ajouté à la suite de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement.

(3) Le mot « amortissement » a été ajouté à la suite de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement.

(4) Les mots « de la crise agricole » ont été substitués aux mots « du malaise paysan » à la suite de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement.

(5) Le texte de cet alinéa a été modifié et complété à la suite de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement. La rédaction proposée par la section était la suivante :

« Dans le même esprit, une analyse détaillée de la variation des revenus agricoles par région, par mode et par type d'exploitation agricole, ainsi que par secteur de production devrait être également entreprise ».

a) Les mots « par situation de famille » ont été ajoutés à la suite de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement.

b) Le membre de phrase « et régulièrement suivie » a été ajouté à la suite de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement.

(6) Ce paragraphe résulte de l'adoption par un vote à main levée d'un amendement.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

sur l'ensemble du projet d'avis.

Nombre de votants..... 128

Ont voté pour..... 128

Le Conseil économique et social a adopté à l'unanimité.

Ont voté pour.

Groupe des travailleurs :

C. F. T. C. — MM. Alidières, Charuau, Esperet, Haniquaut, Jeanson, Lagandré, Levard, Liénart, Mathevet, Sulter, Vansieleghem.

C. G. T. — MM. Barjonet, Brard, Caille, Carroué, Dautriche, Duret, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Miniou, Monjauvis, Treins.

C. G. T.-F. O. et apparentés. — MM. Ammour, Babau, Beyaert, Blaise, Charlot, Cucuel, Degris, Delaplace, Goudy, Sidro, Tribié.

C. G. C. — MM. Bicheron, Gondouin, Le Ferme, Malterre.

Groupe des entreprises privées. — MM. Ansieau, Cagniard, Charvet, Defond, Deleau, G. Demmerlé, Ducros, Dumont, Gingembre, Glotin, Goudaert, Lemaire-Audoire, Mayolle, Mersch, Meunier, Paquette, de Rosen, Tassin de Montaigu, Trocmé.

Groupe de l'agriculture. — MM. Chatras, Debatisse, Deneux, Desbarats, du Douet de Graville, Ferté, Forget, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Hervieu, Lacaille, Lequertier, Lescourret, Milhau, Najah, Nové-Josserand, Pateau, Robin, Van Graefschepe.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Brémond, Le Hénaff, Lutfalla, Verret.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Colomer, Dallant, Duhamel, Lecœur, Ressicaud, Séné.

Groupe des personnalités choisies en raison de leur compétence. — MM. Aumonier, Byé, Dumontier, Goussault, Lacoste, Laurens, May, Mercier, Perroux, Thomas, Vallon.

Groupe de l'U. N. A. F. — MM. Dary, Houist, Leroy, Vinot.

Groupe de la coopération. — MM. Benoist, Durand, Harasse, Schatz.

Groupe des départements et territoires d'outre-mer. — MM. Abelin, Buy, Jourdain, Lafond, Legasse, Sanglier.

Groupe des personnalités outre-mer et zone franc. — MM. Aubé, Fillon, Gaumont, Junillon, Malbrant, Raingeard.

Goupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Boucoiran, Chardonnet, Gravier, Langlet, Martial, Millot, Polti, Tisserand.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.